

REPUBLIQUE DU CONGO



Unité * Travail * Progrès

**CONTRIBUTION DETERMINEE AU NIVEAU
NATIONAL (CDN) REVISEE
DE LA REPUBLIQUE DU CONGO**

Brazzaville, République du Congo, version de Juin 2021

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS.....	5
I- CONTEXTE	7
II- ATTENUATION.....	10
2.1- Evolution des émissions de GES en République du Congo.....	11
2.2- Projection des émissions de GES sur la période 2017-2030.....	11
2.2.1- Projection des émissions de GES suivant le scénario inconditionnel.....	17
2.2.2- Projection des émissions de GES suivant le scénario conditionnel.....	20
2.3- Emissions/Absorption sectorielles selon GACMO.....	21
2.3.1- Emissions Secteur Energie.....	21
2.3.2- Emissions Secteur Transport.....	22
2.3.3- Emissions Secteur Déchets.....	22
2.3.4- Emissions Secteur Ménages.....	23
2.3.5- Emissions Secteur Agriculture.....	24
2.3.6- Absorption Secteur Forêt.....	25
2.4- Niveau d'Atténuation des GES en République du Congo en 2025 et 2030	27
2.5- Mesures d'atténuation des émissions de GES en République du Congo.....	28
2.5.1- Mesures d'atténuation sectorielles.....	28
2.5.1.1- Mesures d'atténuation des émissions dans le secteur de l'agriculture	28
2.5.1.2- Mesures d'atténuation des émissions dans le secteur des forêts.....	28
2.5.1.3- Mesures d'atténuation des émissions dans le secteur des tourbières et autres zones humides.....	29
2.5.1.4- Mesures d'atténuation des émissions dans le secteur des mines.....	29
2.5.1.5- Mesures d'atténuation des émissions dans le secteur des transports.....	29
2.5.1.6- Mesures d'atténuation des émissions dans le secteur des hydrocarbures.....	30
2.5.1.7- Mesures d'atténuation des émissions dans le secteur de l'énergie.....	30
2.5.1.8- Mesures d'atténuation des émissions dans le secteur de l'industrie.....	30
2.5.1.9- Mesures d'atténuation des émissions dans le secteur des déchets	31
2.6- Mesures d'atténuation inconditionnelles ou non conditionnelle avec GACMO.....	31
2.7- Mesures d'atténuation conditionnelle avec GACMO.....	32
2.8- Cibles d'atténuation.....	35
2.9- Informations nécessaires à la clarté, la transparence et la compréhension (ICTC)	35
III- ADAPTATION.....	45
3.1- Impacts, risques et vulnérabilités.....	45
3.1.1- Secteur Energie.....	45
3.1.2- Secteur Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres (AFAT)	46
3.1.3- Secteur Ressources en Eau	46
3.1.4- Secteur Etablissements humains et santé.....	46
3.1.5- Secteur Littoral et zone côtière	46
3.1.6- Secteur Tourisme	47
3.2- Types d'objectifs d'adaptation	47
IV- DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS ET CAPACITE DE MISE EN ŒUVRE	59
V- FINANCEMENT ET MISE EN ŒUVRE DE LA CDN	61
5.1- Besoins financiers en matière d'atténuation et d'adaptation	61
5.1.1- Besoins financiers en matière d'atténuation	61
5.1.2- Besoins financiers en matière d'adaptation :	62
CONCLUSION.....	73
BIBLIOGRAPHIE.....	75

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution des émissions et absorptions des GES en République du Congo de 1994 à 2020	11
Tableau 2 : Secteurs d'émissions de GES selon GACMO et selon le GIEC (CCNUCC)	11
Tableau 3 : Projection des émissions suivant le scénario BAU de 2017 à 2030 (Emissions suivant les secteurs du modèle GACMO)	12
Tableau 4 : Projection des émissions suivant le scénario BAU de 2017 à 2030 (Emissions suivant les Catégorie du GIEC)	13
Tableau 5 : Part des émissions de GES par secteur suivant le scénario BAU en 2030	15
Tableau 6 : Part des émissions de GES par secteur (hors Forêt) suivant le scénario BAU en 2030	16
Tableau 7 : Emissions des GES entre 2017 et 2030 selon le scénario inconditionnel	18
Tableau 8 : Niveau des émissions sectorielles des GES (secteurs CCNUCC) suivant le scénario Inconditionnel	18
Tableau 9 : Projection des émissions de GES dans le secteur Energie (GIEC) suivant le scénario Inconditionnel entre 2017 et 2030	18
Tableau 10 : Projection des émissions de GES dans le secteur PIUP suivant le scénario inconditionnel entre 2017 et 2030	19
Tableau 11 : Projection des émissions de GES dans le secteur Agriculture suivant le Scénario inconditionnel entre 2017 et 2030	20
Tableau 12 : Niveau des émissions sectorielles des GES suivant le scénario conditionnel	20
Tableau 13 : Synthèse des émissions des GES du scénario BAU et du scénario conditionnel de 2017 à 2030	20
Tableau 14 : Evolution des émissions des GES dans le Secteur Energie entre 2017 et 2030 suivant les scénarios « BAU », « Conditionnel » et « Inconditionnel »	22
Tableau 15 : Evolution des émissions de GES dans le secteur Déchets dans les scénarios « BAU », « Conditionnel » et « Inconditionnel »	23
Tableau 16 : Evolution des émissions de GES dans le secteur Ménages dans les scénarios « BAU », « Conditionnel » et « Inconditionnel »	24
Tableau 17 : Emissions de GES dans le secteur Agriculture dans les scénarios « BAU », « Conditionnel » et « Inconditionnel »	24
Tableau 18 : Emissions dans le secteur Foresterie dans les scénarios « BAU », « Conditionnel » et « Inconditionnel »	25
Tableau 19 : Niveau d'absorption de GES de 2017 à 2030 en République du Congo	27
Tableau 20 : Niveau de réduction des émissions après la mise en œuvre des mesures d'atténuation Inconditionnelles et Conditionnelles	27
Tableau 21 : Liste des options d'atténuation par secteur en lien avec la dimension genre et les ODD	33
Tableau 22 : Informations nécessaires à la clarté, à la transparence et à la compréhension (ICTC)	35
Tableau 23 : Résumé des actions d'adaptation prioritaires prises en charge et non prises en charge	48
Tableau 24 : Mesures d'adaptation en lien avec les ODD avec des co-bénéfices atténuation	51
Tableau 25 : Coûts d'investissement des mesures d'atténuation non conditionnelle pour les années 2020, 2025 et 2030	61
Tableau 26 : Coûts d'investissement des mesures d'atténuation conditionnelle pour les années 2020, 2025 et 2030	61
Tableau 27 : Besoins en financement pour l'adaptation au changement	62
Tableau 28 : Liste de quelques projets d'adaptation	63

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte administrative de la République du Congo	8
Figure 2 : Evolution des émissions des GES dans le scénario BAU des secteurs suivant le modèle GACMO	12
Figure 3 : Projections des émissions de GES suivant le scénario BAU pour les secteurs CCNUCC	13
Figure 4 : Evolution des émissions globales des GES dans le scénario BAU	14
Figure 5 : Projections des émissions sectorielles (en kteCO ₂) dans le scénario BAU (hors Forêt)	14
Figure 6 : Contributions sectorielles suivant les catégories d'émissions en 2030 en pourcentage selon le scénario BAU	15
Figure 7 : Émissions de GES du scénario de base en 2030 (hors Forêt)	16
Figure 8 : Projection des émissions de GES suivant le scénario inconditionnel (sans appuis extérieurs) entre 2017 et 2030	17
Figure 9 : Projection des émissions de GES dans le secteur Energie suivant le scénario inconditionnel entre 2017 et 2030	19
Figure 10 : Projection des émissions de GES dans le secteur Déchets suivant le scénario Inconditionnel entre 2017 et 2030	19
Figure 11 : Evolution des émissions totales de GES suivant le scénario conditionnel entre 2017 et 2030	21
Figure 12 : Evolution des émissions des GES dans le Secteur Energie entre 2017 et 2030 suivant les scénarios « BAU », « Conditionnel » et « Inconditionnel »	21
Figure 13 : Evolution des émissions de GES dans le secteur Transport entre 2017 et 2030 dans le scénario d'atténuation non conditionnel	22
Figure 14 : Emissions de GES dans le secteur Déchets dans les scénarios « BAU », « Conditionnel » et « Inconditionnel »	23
Figure 15 : Emissions de GES dans le secteur Ménages dans les scénarios « BAU », « Conditionnel » et « Inconditionnel »	24
Figure 16 : Evolution des émissions de GES dans le secteur Agriculture dans les scénarios « BAU », « Conditionnel » et « Inconditionnel »	25
Figure 17 : Evolution des émissions de GES dans le secteur Foresterie dans les scénarios « BAU », « Conditionnel » et « Inconditionnel »	26
Figure 18 : Courbe de tendance des émissions de GES tous secteurs confondus dans les scénarios « BAU », « Conditionnel » et « Inconditionnel »	26
Figure 19 : Niveau d'atténuation de GES en 2025 et 2030	28
Figure 20 : Arrangements institutionnels	59
Figure 21 : Sources et types de financements pour la mise en œuvre de la CDN révisée	71

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AAA	Initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine
AASP	Autres Apports du Secteur Public
AbE	Adaptation basée sur les Ecosystèmes (EbA en anglais)
ACC	Adaptation aux Changements Climatiques
ACDI	Agence Canadienne de Développement International
AFAT/AFORÊT	Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres
AFD	Agence Française de Développement
AIC	Agriculture Intelligente face au Climat
AICS	Agence Italienne de Développement et de Coopération
APV-FLEGT	Accord de Partenariat Volontaire- Forest Law Enforcement, Government, and Trade
BAD	Banque Africaine de Développement
BAU	Business as Usual (scénario de base du GIEC)
BDEAC	Banque de Développement des Etats d'Afrique Centrale
CAFI	Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale
CC	Changement Climatique
CCBC	Commission Climat du Bassin du Congo
CCNUCC	Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CLPA	Communauté Locale et Populations Autochtones
CMA	Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties à l'Accord de Paris
CNIAF	Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques
CNSEE	Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CONA-REDD	Comité National REDD+
COP	Conférence des Parties
DGDD	Direction Générale du Développement Durable
EuropeAid	Office de Coopération Européenne d'Aide au Développement
EX-ACT	Outil de modélisation des scénarios de réduction des émissions des GES développé par la FAO
FAT	Foresterie et autres Affectations des Terres
FCDO	Bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement
FED	<i>Fonds Européen de Développement</i>
FODI	Fonds de l'OPEP pour le Développement International
GACMO	Outil de modélisation des scénarios d'atténuation des émissions des GES développé par le GIEC
GCF	Green Climat Fund (Fonds Vert pour le Climat)
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe Inter-gouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat
ICTC	Informations nécessaires à la clarté, à la transparence et à la compréhension
IED	Investissements Etrangers Directs
IGES	Inventaire des Gaz à Effet de Serre
IRA	Institut de Recherche Agronomique
ICU	Îlot de Chaleur Urbain
JICA	Agence Japonaise de Coopération
KOICA	Agence Sud-Coréenne de Coopération

MEDDBC	Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo
MRV/ MNV	Mesurage, Rapportage et Vérification/ Mesure, Notification et Vérification
MW	Méga Watt
NAI	Non Annexe I
NA	Non Avalable (Non Disponible)
NERF	Niveau d'Emission de Référence des Forêts
NORAD	Agence Norvégienne de Développement et de Coopération
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PACIGOF	Projet Appui au Climat des Investissements et à la Gouvernance sectorielle Forêt/bois
PIACR	Plan d'Investissement de l'Agriculture Climato-Résilient
PIUP	Procédés Industriels et Utilisation des Produits
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PMA	Pays les Moins Avancés
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNAT	Plan National d'Affectation des Terres
PND	Plan National de Développement
PPP	Partenariat Public Privé
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RBA/BUR 1	Rapport Biennal Actualisé
REDD+	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et la Dégradation Forestière, avec inclusion de la Gestion durable des forêts, de la conservation de la biodiversité et de l'accroissement des stocks de carbone forestier
RfP	Request for Proposal (Demande de Proposition)
S&E	Suivi-Evaluation
SIDA	Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement
SNAT	Schéma National d'Affectation des Terres
SSE	Système de Suivi-Evaluation
teCO ₂	Tonnes équivalent dioxyde de carbone ou tonnes équivalent CO ₂
TCN	Troisième Communication Nationale (TCN)
TNA	Evaluation des Besoins en Technologie (Technology Needs Assessment en anglais)
TNBS	Total Nature Based Solutions
UCTAF	Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie
UE	Union Européenne
Principaux Gaz à Effet de Serre	
CO ₂	Dioxyde de Carbone
CH ₄	Méthane
N ₂ O	Protoxyde d'azote/ Oxyde nitreux
HFC	Hydrofluorocarbure
PFC	Hydrocarbure perfluoré
SF ₆	Hexafluorure de soufre
Unités	
Gg	Gigagramme
kteCO ₂	Kilotonne équivalent CO ₂

I- CONTEXTE

Type d'engagement conditionné par les moyens internationaux	Réduction par rapport à un scénario conditionnel et un scénario inconditionnel
Périmètre	Ensemble des émissions de GES
GES	CO2, CH4, N2O, HFC, PFC et SF6
Année de référence	2017
Période	2017-2025-2030
Niveau de réduction des émissions	<p>En 2025, les émissions de GES seront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 13.181,20 kteCO₂/an dans le scénario BAU ; • 12.492,81 kteCO₂/an dans le scénario inconditionnel ; • 6.367,61 kteCO₂/an dans le scénario conditionne. <p>En 2030, les émissions de GES seront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15.279,31 kteCO₂/an dans le scénario BAU ; • 14.185,60 kteCO₂/an dans le scénario inconditionnel ; • 8.021,44 kteCO₂/an dans le scénario conditionne. <p>Les réductions des émissions seront de 6.367,61 KteCO₂/an soit 56,91% en 2025 et 8.351,58 kteCO₂/an soit 53,66% en 2030.</p>
Secteurs couverts	Énergie, Procédés industriels et utilisation des produits (PIUP), Agriculture, Forêts et autres utilisation des terre (AFAT), déchets
Développement tendanciel non conditionnel	Projection des émissions de GES à l'horizon 2025 et 2030, partant de l'année de référence 2017
Développement bas-carbone conditionnel et inconditionnel	Projection des émissions de GES à l'horizon 2025 et 2030, partant de 2017, année de référence sur la base de trois scenarios : Le scenario de base (BAU), le scénario conditionnel et le scenario inconditionnel
Potentiel de réchauffement Global (PRG)	Les valeurs de PRG utilisées sont celles utilisées par les experts du GIEC, selon la décision CP.8 de la CCNUCC pour la préparation des inventaires nationaux des d'émissions : PRG CO ₂ =1 (par convention), PRG CH ₄ = 21 et PRG N ₂ O = 310
Méthodologies pour l'estimation des émissions	<p>Les approches méthodologiques sont basées sur l'usage des méthodes suivantes :</p> <p>Les lignes directrices de l'IPCC 2006</p> <p>Les méthodes supplémentaires révisées et le guide de bonne pratique développés à partir du Protocole de Kyoto de l'IPCC 2013</p>

La République du Congo, qui couvre une superficie de 342.000 km², est située en Afrique centrale, à cheval sur l'équateur. Elle est limitée par le Gabon, l'océan Atlantique, le Cameroun, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et l'enclave angolaise de Cabinda.

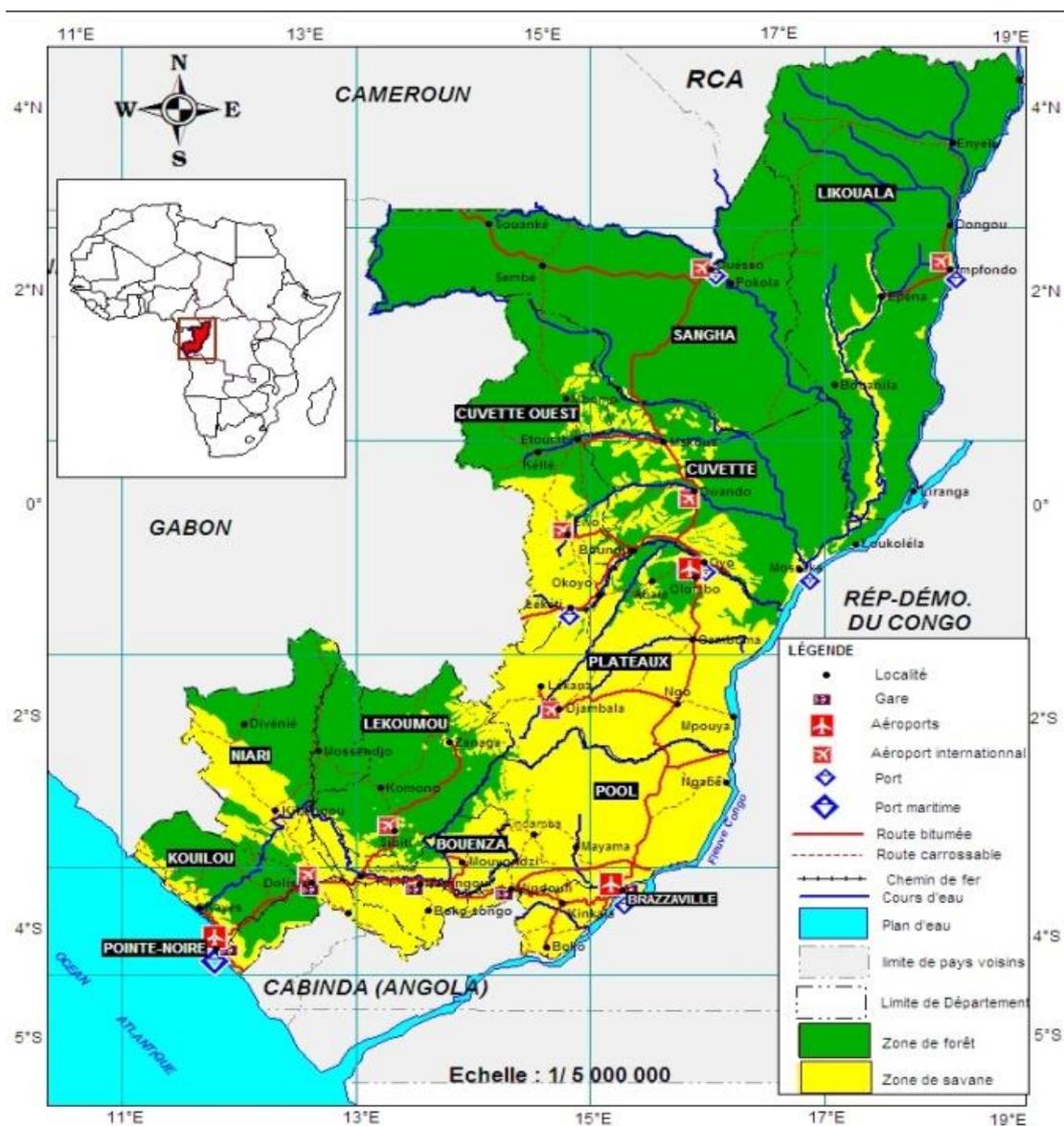


Figure 1: Carte administrative de la République du Congo

L'économie congolaise est principalement basée sur les industries minières et extractives (pétrole et gaz) et le secteur primaire (agriculture, pêche et foresterie). La population va passer de 3 697 490 habitants en 2007 à 6.560.384 habitants en 2030. Les femmes, qui constituent 50,7% de la population (RGPH, 2007), seront toujours majoritaire, en terme d'effectifs. La population de la République du Congo fait partie des populations les plus vulnérables du monde, dans la mesure où elle dispose de marge d'adaptation restreinte, du fait notamment de la pauvreté. Le maintien des services fournis par les écosystèmes naturels (forêts, savanes, bassin hydrologiques, etc.) est capital pour assurer les relais de développement futur, limiter les impacts des changements climatiques et offrir des possibilités d'adaptation aux couches les plus vulnérables dont font partie les femmes et les jeunes des centres urbains et ruraux. Les secteurs économiques qui servent de socle de développement socio-économique de la République du Congo sont : l'énergie, le transport, l'industrie, les mines,

l'agriculture, la forêt, l'eau, le tourisme, le commerce ; les établissements humains et la santé, le paysage côtier, les déchets, etc.

L'Accord de Paris sur le climat, en son article 6, alinéa 1, encourage les pays d'agir volontairement en concertation dans la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), pour : (i) relever le niveau d'ambition de leurs mesures d'atténuation et d'adaptation et (ii) promouvoir le développement durable et l'intégrité environnementale.

La CDN révisée de la République du Congo s'appuie sur cinq (05) piliers, à savoir : la gouvernance, l'atténuation, l'adaptation, le MRV et le financement.

Les principaux axes stratégiques pris en compte pour actualiser la CDN initiale de 2015 et rehausser les ambitions du pays dans la lutte contre les changements climatiques sont notamment :

- le renforcement de la volonté politique et de l'adhésion des parties prenantes nationales et des partenaires au développement ;
- la révision, l'alignement et l'actualisation des objectifs, des politiques et des mesures établies dans les domaines du climat et du développement durable ;
- l'intégration de nouveaux secteurs et/ou gaz à effet de serre dans la CDN révisée ;
- l'évaluation des coûts et des possibilités d'investissement des actions prioritaires retenues dans les domaines du climat et du développement durable ;
- le suivi des progrès et le renforcement de la transparence.

II- ATTENUATION

L'atténuation du réchauffement climatique couvre plusieurs domaines de développement socio-économique, notamment :

- **la forêt** : par la gestion durable, la conservation de la biodiversité et l'augmentation des puits¹ et réservoirs² de GES par l'afforestation, le reboisement et l'agroforesterie ;
- **l'agriculture** : par l'amélioration et la modernisation des pratiques agricoles, l'agroforesterie, la gestion durable des jachères ;
- **les transports** : par l'utilisation de biocarburants, de l'énergie électrique, du biogaz et de l'énergie solaire ;
- **l'industrie** : par la mise en œuvre des modes de production et de consommation durables et des meilleures technologies, utilisant moins d'énergie, d'eau et de matières premières et générant moins de déchets ;
- **l'énergie** : par l'utilisation de nouvelles formes d'énergie (valorisation du gaz) ou des énergies renouvelables (hydraulique, solaire, éolienne, cogénération, biogaz, etc.) ;
- **les mines solides** : par la réhabilitation des sites et l'utilisation des techniques d'exploitation minière à impact réduit sur les écosystèmes naturels, la réalisation des études d'impact, environnemental, social et sanitaire ;
- **les hydrocarbures** : par la minimisation des impacts pétroliers, l'utilisation et la valorisation du gaz torché ;
- **les déchets** : par la gestion rationnelle et durable des déchets et l'assainissement.

Les secteurs émetteurs des GES pris en compte dans la CDN révisée de la République du Congo sont :

- **l'Énergie**, pour les émissions issues des industries de l'énergie, des industries manufacturières et de construction, du transport, des résidences, du commerce, des combustibles solides, du pétrole et du gaz naturel ;
- **l'Agriculture, Foresterie et autres Affectation des Terres (AFAT)** avec les émissions issues de la fermentation entérique, la gestion du fumier en élevage, la culture du riz, les sols agricoles, les savanes brûlées et les résidus agricoles brûlés, les émissions et absorptions par les forêts, etc. ;
- **les Procédés industriels et l'utilisation des produits (PIUP)**, pour les émissions issues des industries minières (ciment, chaux, verre, etc.), des industries chimiques (ammoniac et autres acides), des industries métallurgiques (fer, acier, plomb, aluminium, etc.) et des autres productions industrielles (équipements électroniques et électriques, solvants, aérosols, etc.) ;
- **les Déchets**, avec les émissions des déchets solides et liquides.

Les gaz à effet de serre pris en compte sont :

- le Dioxyde de carbone (CO₂),
- le Méthane (CH₄),
- le Protoxyde d'azote (N₂O),
- les gaz fluorés comme l'Hydrofluorocarbure (HFC), les Hydrocarbures perfluorés (PFC), l'Hexafluorure de soufre (SF₆).

2.1- Evolution des émissions de GES en République du Congo

¹ On entend par "puits" tout processus, toute activité ou tout mécanisme, naturel ou artificiel, qui élimine de l'atmosphère un gaz à effet de serre, un aérosol ou un précurseur de gaz à effet de serre. (art 1 alinéa 8 CCNUCC)

² On entend par "réservoir" un ou plusieurs constituants du système climatique qui retiennent un gaz à effet de serre ou un précurseur de gaz à effet de serre (art 1 alinéa 7 CCNUCC).

La République du Congo qui ambitionne l'émergence dans le court terme et le développement dans le long terme est encore comptée dans le groupe des pays en développement à faible émissions de gaz à effet de serre. Le tableau n°1 ci-dessous présente l'évolution des émissions et des absorptions des GES de 1994 à 2020 en République du Congo.

Tableau 1 : Evolution des émissions et absorptions des GES en République du Congo de 1994 à 2020

Désignations	1994	2000	2015	2017	2020
Emissions (kteCO ₂)	1.634,460	2.057,750	5.303,000	10.404,960	11.392,410
Absorptions (kteCO ₂)	13.565,250	17.314,737	24.586,668	32.835,190	32.737,000

Source : 3^{ème} Communication Nationale (TCN) 2021

2.2- Projection des émissions des GES sur la période 2017 à 2030

Les scénarios BAU ont été élaborés à l'aide du modèle « GACMO. FORÊT » pour couvrir les émissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie, du transport, des Ménages, des services, de l'agriculture, des forêts et autres utilisations des terres.

Les données de base qui ont permis de faire toutes les projections futures sont issues de l'inventaire des gaz à effet de serre de la Troisième Communication Nationale qui a couvert la période entre 1990 et 2017. Cet inventaire a pris en compte tous les secteurs des émissions des gaz à effet de serre tel que recommandé par le GIEC (Energie, PIUP, Agriculture, FORÊT, Déchets).

Le tableau n°2 ci-dessous, présente les secteurs émetteurs de GES selon GACMO et selon le GIEC repris par la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le secteur de l'agriculture a été séparé de la forêt pour des raisons stratégiques, permettant ainsi, de prendre des décisions politiques fortes ciblées à ce secteur.

Tableau n°2 : Secteurs d'émissions de GES selon GACMO et selon le GIEC (CCNUCC)

N°	Secteur émetteurs selon GACMO	Secteurs émetteurs selon CCNUCC
1	Energie	Energie
2	Transport	
3	Ménages	
4	Services	
5	Déchets	Déchets
6	Industrie	Procédé Industriel et Utilisation des Produits (PIUP)
7	Agriculture	Agriculture
8	Foresterie	Forêt

Pour chaque secteur d'émissions des gaz à effet de serre, un scénario BAU des émissions futures a été généré en utilisant les données nationales du Ministère de l'Economie et des Finances (la croissance du PIB, taux d'accroissement de la population).

Le tableau n°3 ci-dessous présente l'évolution des tendances futures suivant la sortie des résultats du modèle GACMO.

Tableau 3 : Projection des émissions suivant le scénario BAU de 2017 à 2030 (émissions suivant les Secteurs du modèle GACMO) - Emissions en kteCO₂/an -

Secteurs GACMO	2017	2020	2025	2030
Énergie	2 783,07	3 041,14	3 525,52	4 087,04
Industrie	2 453,43	2 680,93	3 107,93	3 602,95
Transport	1 590,34	1 737,81	2 014,60	2 335,48
Ménages	83,69	91,45	106,018	122,90
Services	52,076	56,90	65,96	76,47
Agriculture	53,22	63,39	84,83	113,52
Forêt (FAT)	2 947,01	3 218,77	3 729,29	4 319,00
Processus industriels	107,11	126,00	135,68	154,26
Déchets	334,98	376,00	411,34	467,67
Total	10 404,96	11 392,41	13 181,20	15 279,33

La Figure 2 ci-dessous présente la tendance de l'évolution des émissions des GES par secteur suivant le scénario BAU.

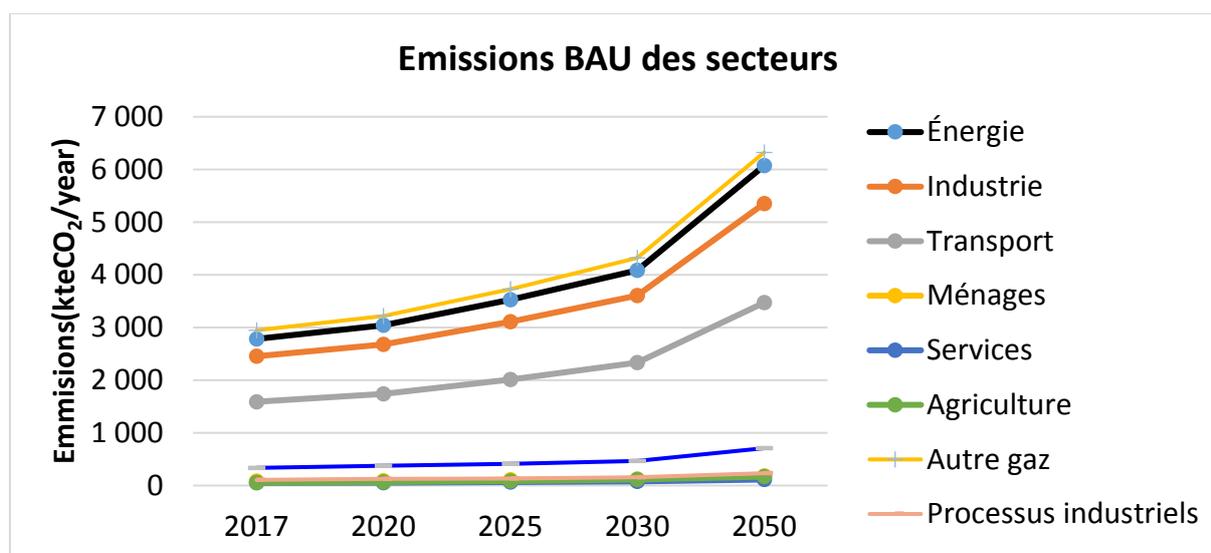


Figure 2 : Evolution des émissions des GES dans le scénario BAU des secteurs suivant le modèle GACMO

Le Tableau n°4 ci-dessous présente les mêmes résultats mais classant les émissions par secteur d'émission suivant les catégories du GIEC.

Tableau n°4 : Projection des émissions suivant le scénario BAU de 2017 à 2030 (émissions suivant les Catégorie du GIEC) - Emissions en kteCO₂/an –

Secteurs CCNUCC	2017	2020	2025	2030
-----------------	------	------	------	------

Energie	6 962,62	7 608,25	8 820,04	10 224,85
Déchets	334,98	376,00	411,34	467,67
Industrie (PIUP)	107,11	126,00	135,68	154,26
Agriculture	53,22	63,39	84,83	113,52
Forêt (FAT)	2 947,01	3 218,77	3 729,29	4 319,00
Total	10 404,96	11 392,42	13 181,20	15 279,32

Ce tableau indique que les émissions globales des gaz à effet de serre de la République du Congo passeront de **10 404,96 kteCO₂**, tel qu'évaluées en **2017** (TCN, 2021) à :

- **13 181,2 kteCO₂** en **2025** ;
- et **15 279,31 kteCO₂** en **2030**.

Dans le scénario BAU pour tous les secteurs, le secteur énergie est celui qui contribue le plus aux émissions des GES, suivi par le secteur forêt/ forêt et autres utilisations des terres (FAT).

La figure n°3 ci-dessous présente la tendance de l'évolution des émissions des GES par secteur suivant le scénario BAU.

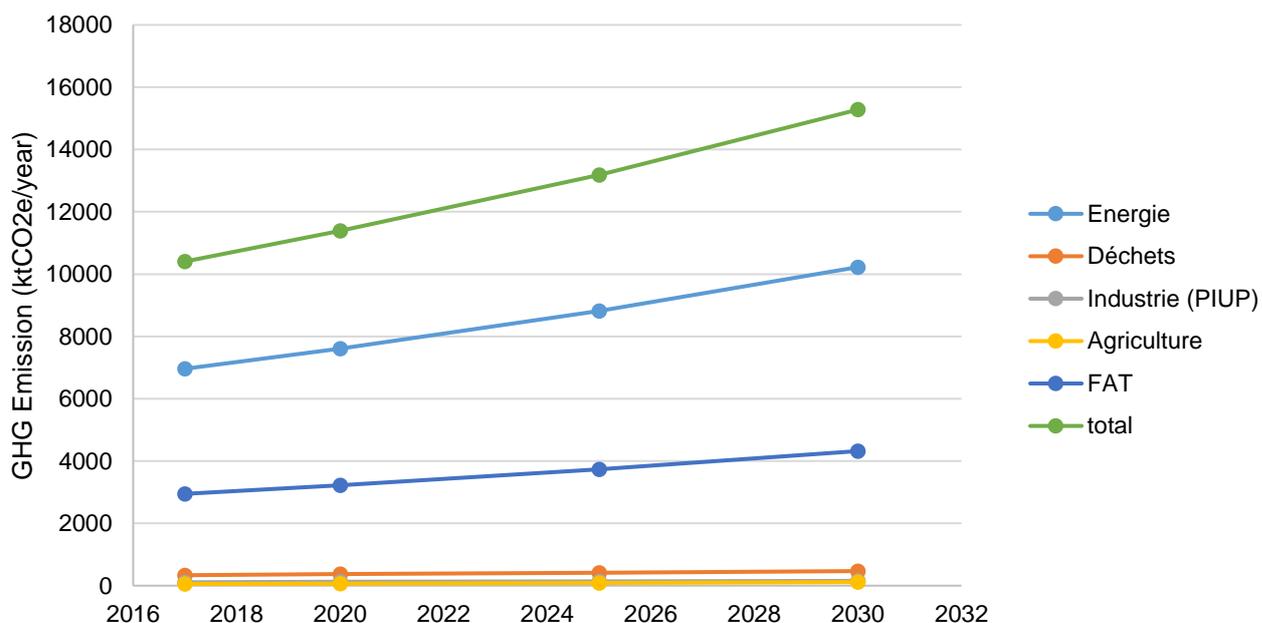


Figure n°3 : Projections des émissions de GES suivant le scénario BAU pour les secteurs CCNUCC.

La tendance des émissions globales des gaz à effets de serre de tous les secteurs en République du Congo se présente comme suit (cf. figure n°4 ci-dessous) :

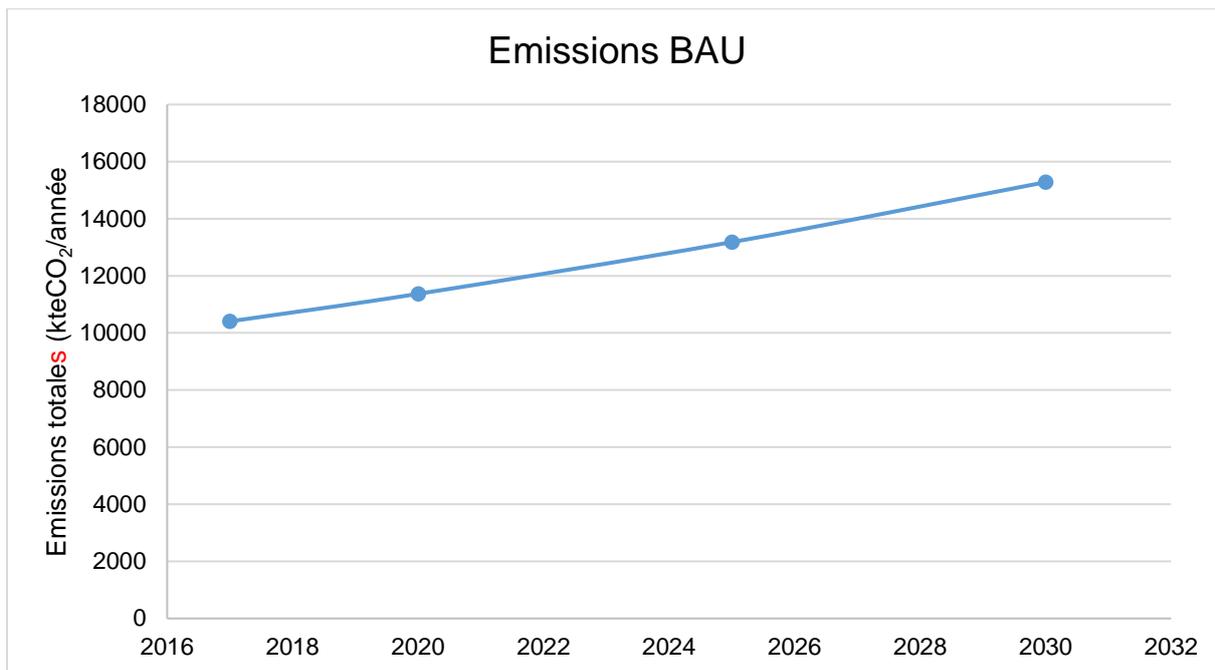


Figure 4 : Evolution des émissions globales des GES dans le scénario BAU

La figure n°5 ci-dessous montre que dans le scénario BAU sans la forêt, le secteur énergie est celui qui contribue le plus aux émissions des GES.

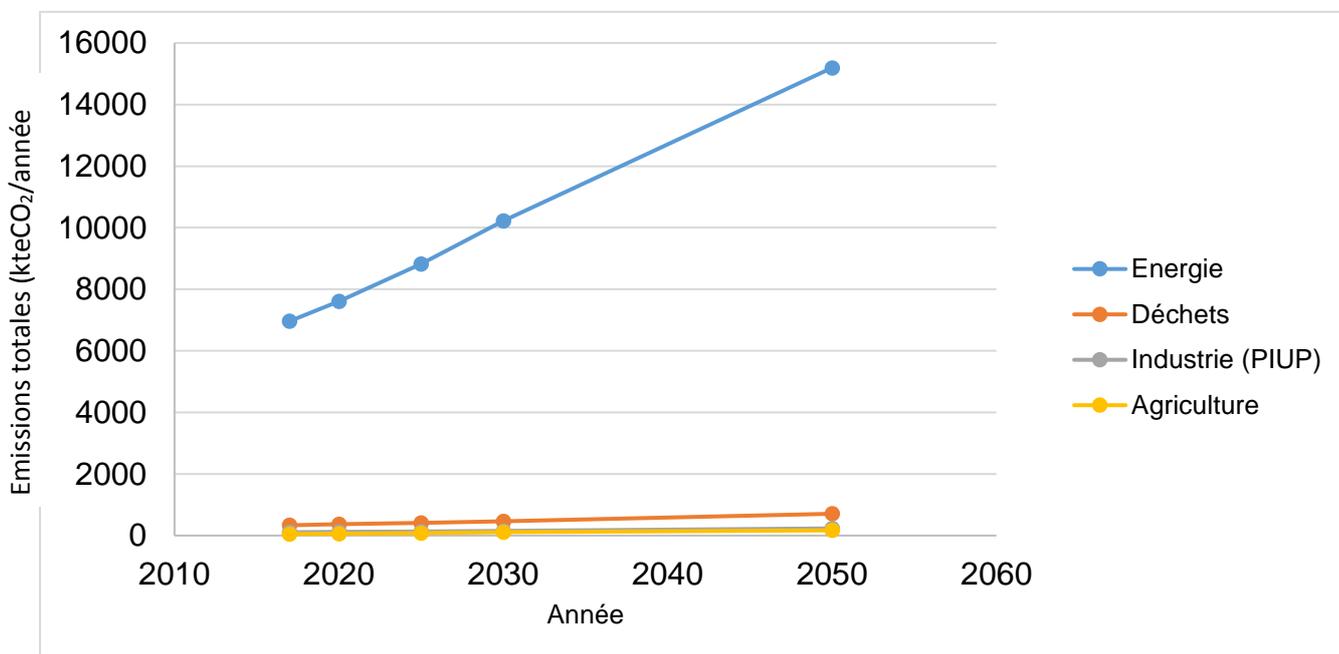


Figure n°5 : Projections des émissions sectorielles (en kteCO₂) dans le scénario BAU (hors Forêt)

La part des contributions aux émissions des secteurs en 2030 est illustrée dans les Tableaux n°5 et n°6 et les figures n°6 et n°7 qui suivent.

Tableau n°5 : Part des émissions de GES par secteur suivant le scénario BAU en 2030

Secteurs	Emissions en 2030	
	en kteCO ₂	en pourcentage (%)
Energie	10 224,85	66,9%
Déchets	467,67	3,1%
Industrie (PIUP)	154,26	1,0%
Agriculture	113,52	0,7%
Forêt (FAT)	4 319,00	28,3%
Total	15 279,32	100%

Le secteur Energie sera celui qui contribuera le plus aux émissions globales du scénario BAU en 2030, avec une contribution de 66,9% des émissions BAU. Il serait suivi par le secteur Forêt avec 28,3%, le secteur Déchets avec 3,1%, et le secteur Industrie (IPPU) avec 1,0%, et le secteur Agriculture avec 0,7%.

Le secteur Energie et celui de la forêt seront responsables de plus de 95% des émissions estimées du scénario BAU (scénario de base) en 2030.

Contributions sectorielles en 2030 (%)

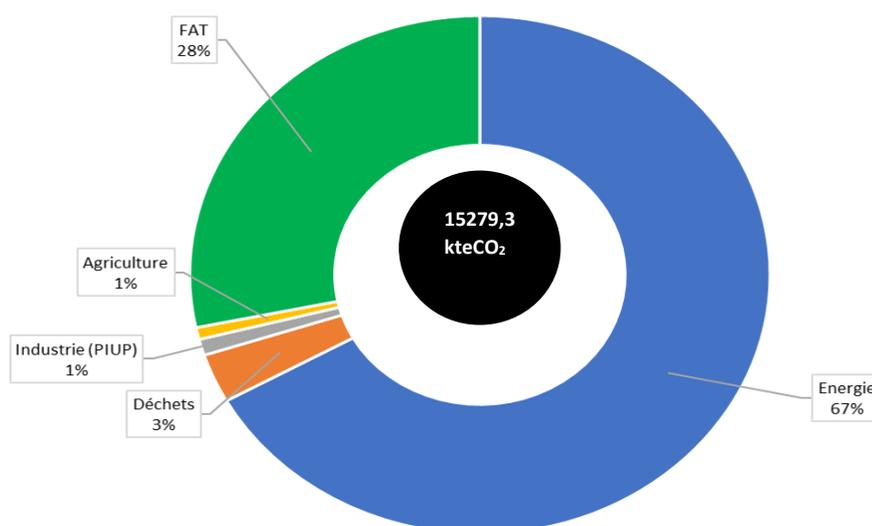


Figure n°6 : Contributions sectorielles suivant les catégories d'émissions en 2030 en pourcentage selon le scénario BAU.

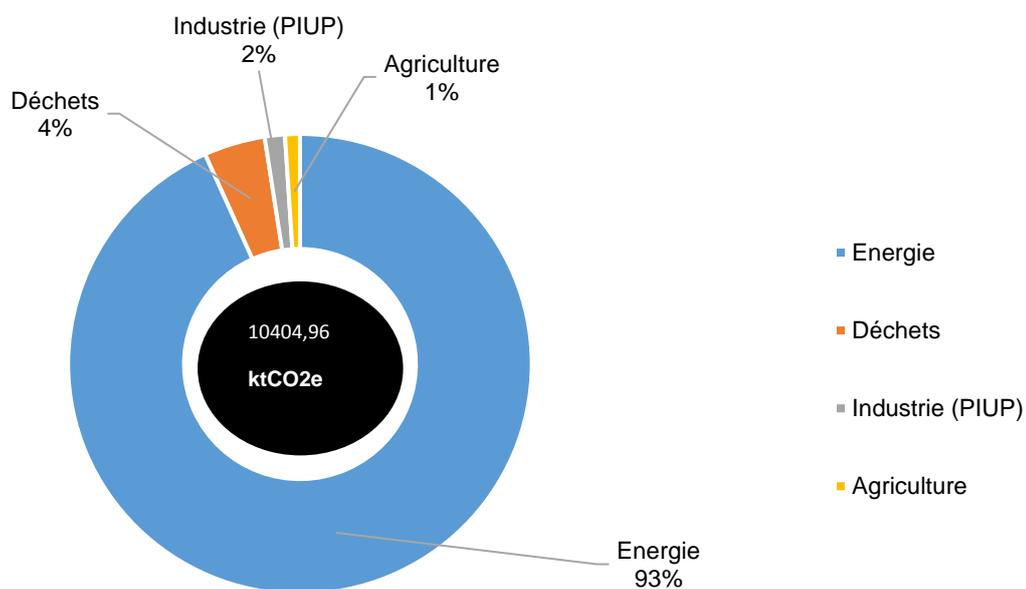


Figure n°7 : Émissions de GES du scénario de base en 2030 (hors Forêt)

Si l'on considère les émissions du scénario de référence (BAU) sans le secteur Forêt, le secteur Energie contribuera aux émissions globales du scénario de référence en 2030 à hauteur de 93,3%. Il sera suivi par le secteur Déchets avec une contribution de 4,3%, le secteur Industrie (PIUP) avec une contribution de 1,4% et le secteur Agriculture avec une contribution de 1%.

Tableau n°6 : Part des émissions de GES par secteur (hors Forêt) suivant le scénario BAU en 2030

Secteurs	Emissions en 2030	
	en kteCO ₂	en pourcentage (%)
Energie	10 224,85	93,29%
Déchets	467,67	4,27%
Industrie (PIUP)	154,26	1,41%
Agriculture	113,52	1,04%
Total	10 960,30	100%

2.2.1. Projection des émissions de GES suivant le scénario inconditionnel (sans appuis extérieurs)

Le scénario inconditionnel est le scénario par lequel le pays réduit ses émissions de GES par rapport au BAU sans les appuis financiers extérieurs. Il s'appuie essentiellement sur la mise en œuvre de différentes politiques locales sur la base du budget d'investissement du Gouvernement de la République, à travers différents programmes socioéconomiques du pays.

La figure 8 ci-dessous présente la projection des émissions de GES suivant le scénario inconditionnel (sans appuis extérieurs) entre 2015 et 2030.

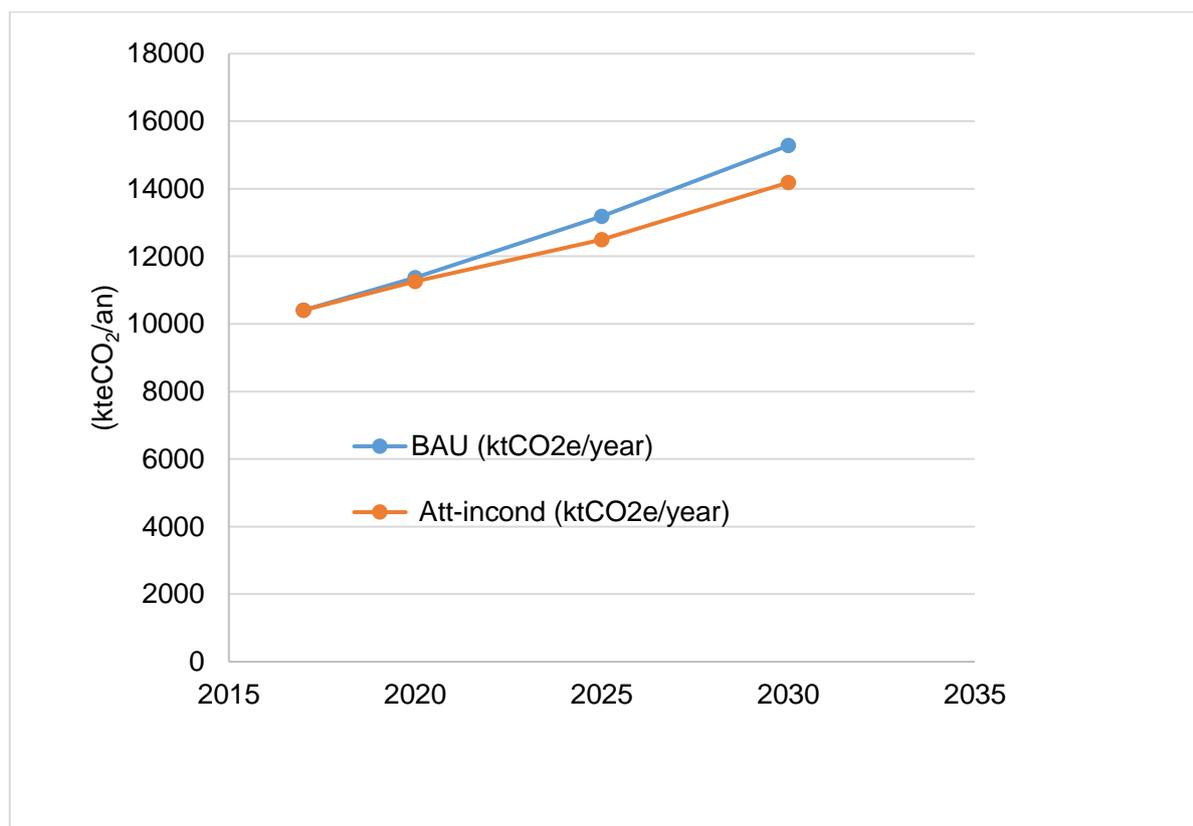


Figure n°8 : Projection des émissions de GES suivant le scénario inconditionnel (sans appuis extérieurs) entre 2017 et 2030

En 2025, les émissions de GES passeront à :

- 13 181,2 kteCO₂/an dans le scénario BAU ;
- 12 492,81 kteCO₂/an dans le scénario inconditionnel.

En 2030, les émissions de GES seront de l'ordre de :

- 15 279, 31 kteCO₂/an dans le scénario BAU ;
- 14 185,60 kteCO₂/an dans le scénario inconditionnel.

C'est du reste ce qui est présenté dans le tableau n°7 ci-dessous.

Tableau n°7 : Emissions des GES entre 2017 et 2030 selon le scénario inconditionnel

Année	2017	2020	2025	2030
BAU (kteCO ₂ /an)	10 404,96	11 369,25	13 181,20	15 279,31
Inconditionnel (kteCO ₂ /an)	10 404,96	11 261,22	12 492,81	14 185,60

Le tableau n°8 ci-dessous, présente le niveau des émissions sectorielles des GES de la République du Congo en 2025 et 2030 suivant le scénario inconditionnel.

Tableau n°8 : Niveau des émissions sectorielles des GES (secteurs CCNUCC) suivant le scénario Inconditionnel

Secteurs CCNUCC	2017	2020	2025	2030
Energie	6 962,63	7 500,22	8 158,04	9 159,71
Déchets	334,98	361,80	409,15	464,38
Industrie (PIUP)	107,11	117,04	135,69	154,27
Agriculture	53,23	63,39	84,83	113,53
Forêt (FAT)	2 947,01	3 218,77	3 705,10	4 293,72
Total	10 404,96	11 261,22	12 492,81	14 185,60

Les émissions de GES de 2017, évaluées à **10.404,960** kteCO₂ dans le scénario BAU passeront à **12.492,81** kteCO₂ en 2025 puis **14.185,60** kteCO₂ en 2030 dans le cadre d'un scénario d'atténuation inconditionnel. La projection des émissions par secteur du GIEC suivant le scénario inconditionnel entre 2017 et 2030 est présentée dans les tableaux et figures ci-après.

Tableau n°9 : Projection des émissions de GES dans le secteur Energie (GIEC) suivant le scénario Inconditionnel entre 2017 et 2030

Energie				
Année	2017	2020	2025	2030
BAU	6 962,628	7 608,252	8 820,049	10 224,854
Inconditionnel	6 962,628	7 500,218	8 158,038	9 159,709

La figure n° 9 ci-dessous présente les émissions projetées de GES dans le secteur Energie suivant le scénario inconditionnel entre 2017 et 2030

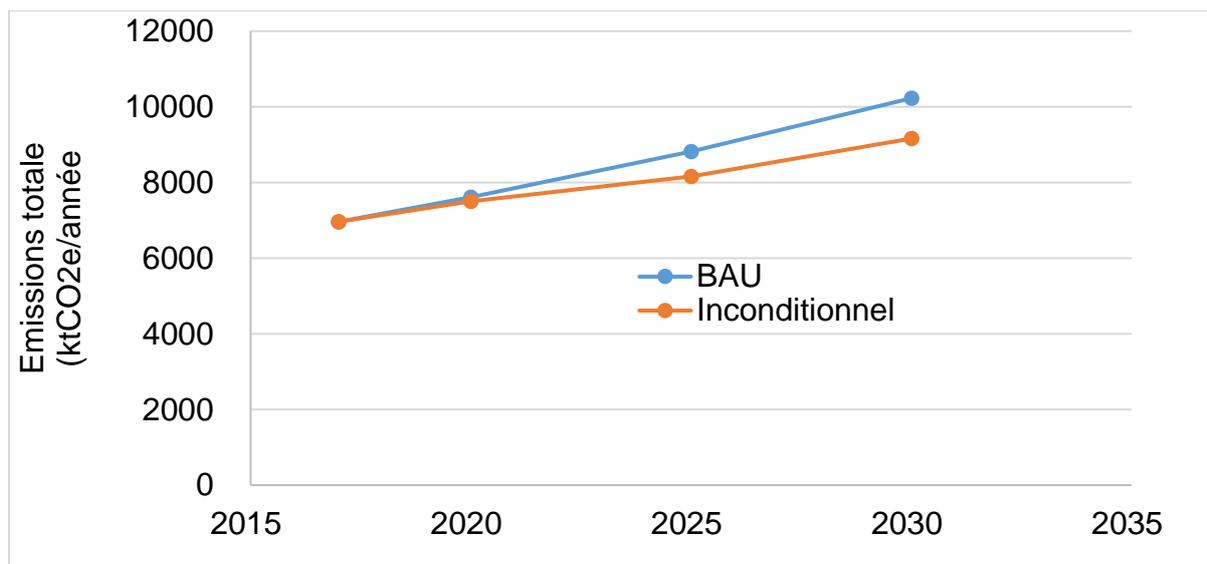


Figure n°9 : Projection des émissions de GES dans le secteur Energie suivant le scénario inconditionnel entre 2017 et 2030

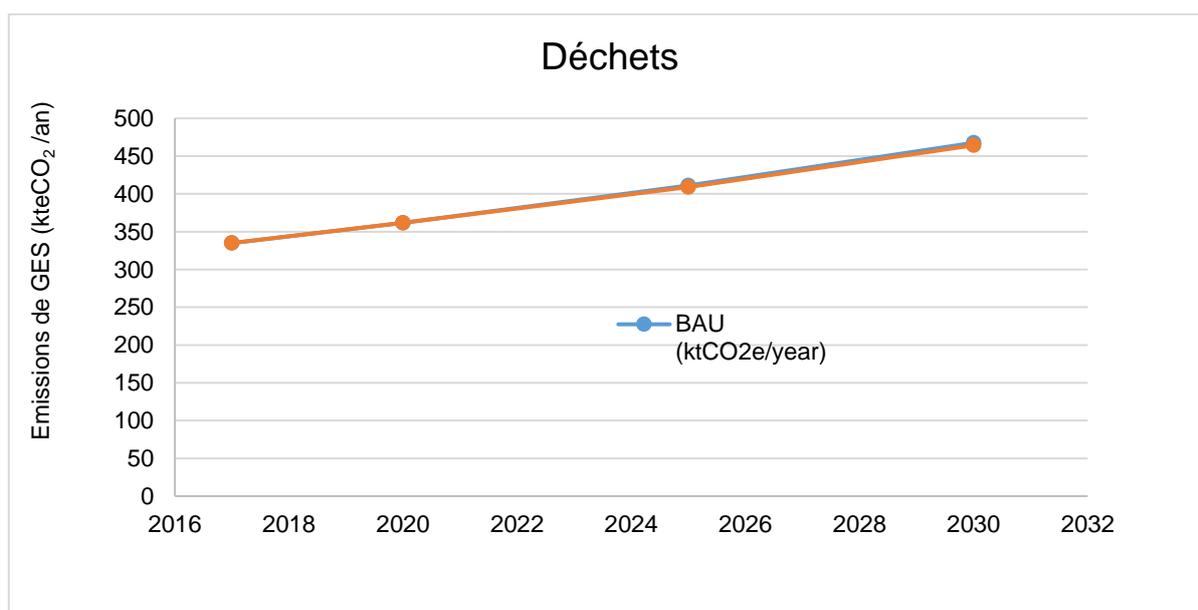


Figure n°10 : Projection des émissions de GES dans le secteur Déchets suivant le scénario Inconditionnel entre 2017 et 2030

Tableau n°10 : Projection des émissions de GES dans le secteur PIUP suivant le scénario inconditionnel entre 2017 et 2030

Industrie (PIUP)				
Année	2017	2020	2025	2030
BAU (kteCO ₂ /an)	107,11	117,04	135,68	154,26
Inconditionnel (kteCO ₂ /an)	107,11	117,04	135,68	154,26

Tableau n°11 : Projection des émissions de GES dans le secteur Agriculture suivant le scénario inconditionnel entre 2017 et 2030

Agriculture				
Année	2017	2020	2025	2030
BAU (kteCO ₂ /an)	53,225	63,392	84,833	113,526
Inconditionnel (kteCO ₂ /an)	53,225	63,392	84,833	113,526

2.2.2. Projection des émissions de GES suivant le scénario conditionnel (avec appuis extérieurs)

Le scénario conditionnel est le scénario par lequel le pays réduit ses émissions de GES par rapport au BAU sur la base des appuis financiers extérieurs.

Le niveau des émissions sectorielle des GES (secteur CCNUCC) de la République du Congo en 2025 et 2030 suivant le scénario conditionnel est présenté dans le tableau n°12 ci-dessous.

Tableau n°12 : Niveau des émissions sectorielles des GES suivant le scénario conditionnel

Secteur CCNUCC	2017	2020	2025	2030
Energie	6 962,63	7 550,92	8 092,15	9 052,68
Déchets	334,98	361,80	-2 613,48	-2 557,15
Industrie (PIUP)	107,11	117,04	135,69	154,27
Agriculture	53,23	60,34	81,78	110,47
Forêt (FAT)	2 947,01	3 218,77	671,47	1 261,18
Total	10 404,96	11 308,87	6 367,61	8 021,45

La synthèse des émissions totales des GES entre le scénario BAU et le scénario conditionnel de 2017 à 2030 est présentée dans le tableau n°13 ci-dessous.

Tableau n°13 : Synthèse des émissions des GES du scénario BAU et du scénario conditionnel de 2017 à 2030

Année	2017	2020	2025	2030
BAU (kteCO ₂ /an)	10 404,96	11 369,25	13 181,20	15 279,31
Conditionnel (kteCO ₂ /an)	10 404,96	11 308,87	6 367,61	8 021,44

En 2025, les émissions de GES passeront à :

- 13 181,20 kteCO₂ dans le scénario BAU ;
- 6 367,61 kteCO₂ dans le scénario d'atténuation conditionnel.

En 2030, les émissions de GES passeront à :

- 15 279,31 kteCO₂ dans le scénario BAU ;
- 8 021,44 kteCO₂ dans le scénario d'atténuation conditionnel.

La figure n°11 ci-dessous présente l'évolution des émissions totales de GES suivant le scénario conditionnel entre 2017 et 2030.

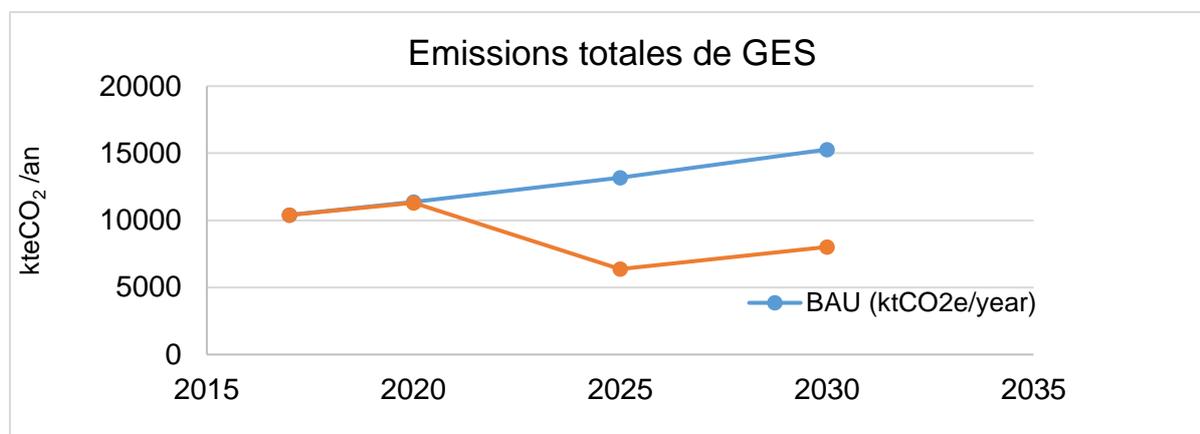


Figure n°11 : Evolution des émissions totales de GES suivant le scénario conditionnel entre 2017 et 2030

2.3- Emissions sectorielles selon les catégories de GACMO suivant les trois options BAU, Non conditionnelle et conditionnelle.

Cette présentation a l'avantage qu'elle ne contracte pas les émissions du secteur Energie telle que le GIEC le définit. Elle permet ainsi de suivre chaque sous-secteur des activités économiques d'un pays et mesure ainsi la sous contribution des sous-secteurs de l'énergie.

2.3.1. Secteur Energie

Les émissions du secteur Energie avec ses sous-secteurs de l'Energie, du Transport, des Ménages et des Services, dans les scénarios « BAU », « Conditionnel » et « Inconditionnel » vont évoluer entre 2017 et 2030 comme indiqué dans la figure n°12 et le Tableau n°15 ci-dessous.

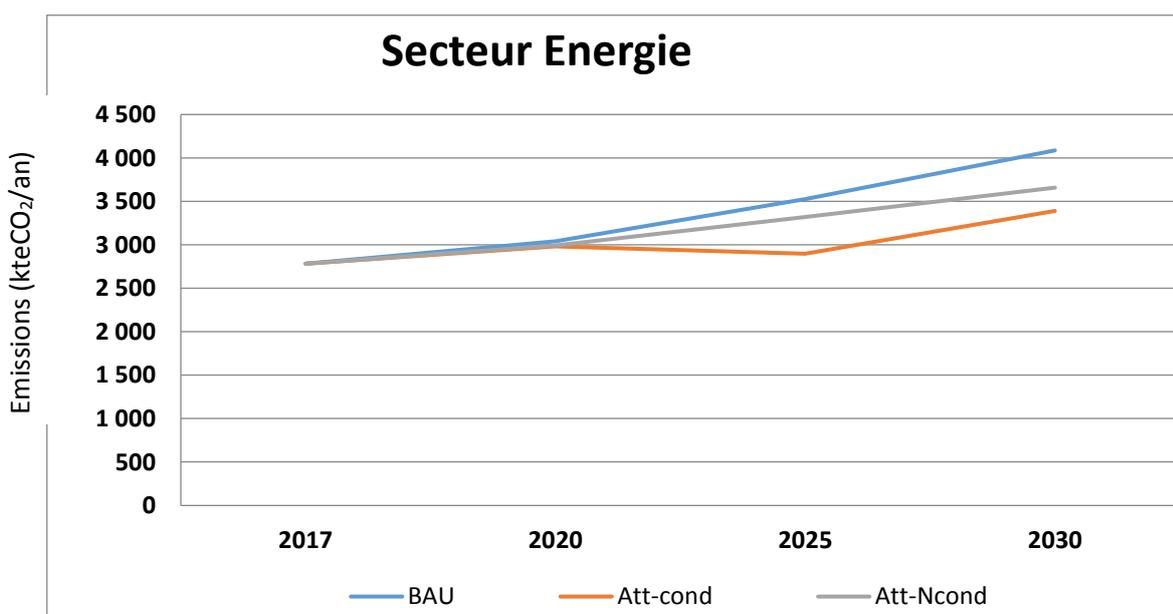


Figure n°12 : Evolution des émissions des GES dans le Secteur Energie entre 2017 et 2030 suivant les scénarios « BAU », « Conditionnel » et « Inconditionnel »

Le Tableau n°14 ci-dessous, présente en valeur absolue l'évolution des émissions des GES dans le secteur Energie suivant GACMO.

Tableau n°14 : Evolution des émissions des GES dans le Secteur Energie entre 2017 et 2030 suivant les scénarios « BAU », « Conditionnel » et « Inconditionnel »

Energie				
Scénarios	2017	2020	2025	2030
BAU (kteCO ₂ /an)	2783,08	3041,14	3525,52	4087,04
Inconditionnel (kteCO ₂ /an)	2783,08	2995,02	3320,21	3658,24
Conditionnel (kteCO ₂ /an)	2783,08	2983,82	2897,92	3390,42

2.3.2. Secteur Transport

La figure n°13 ci-dessous illustre l'évolution des émissions de GES dans le secteur Transport entre 2017 et 2030 dans le scénario d'atténuation non conditionnel

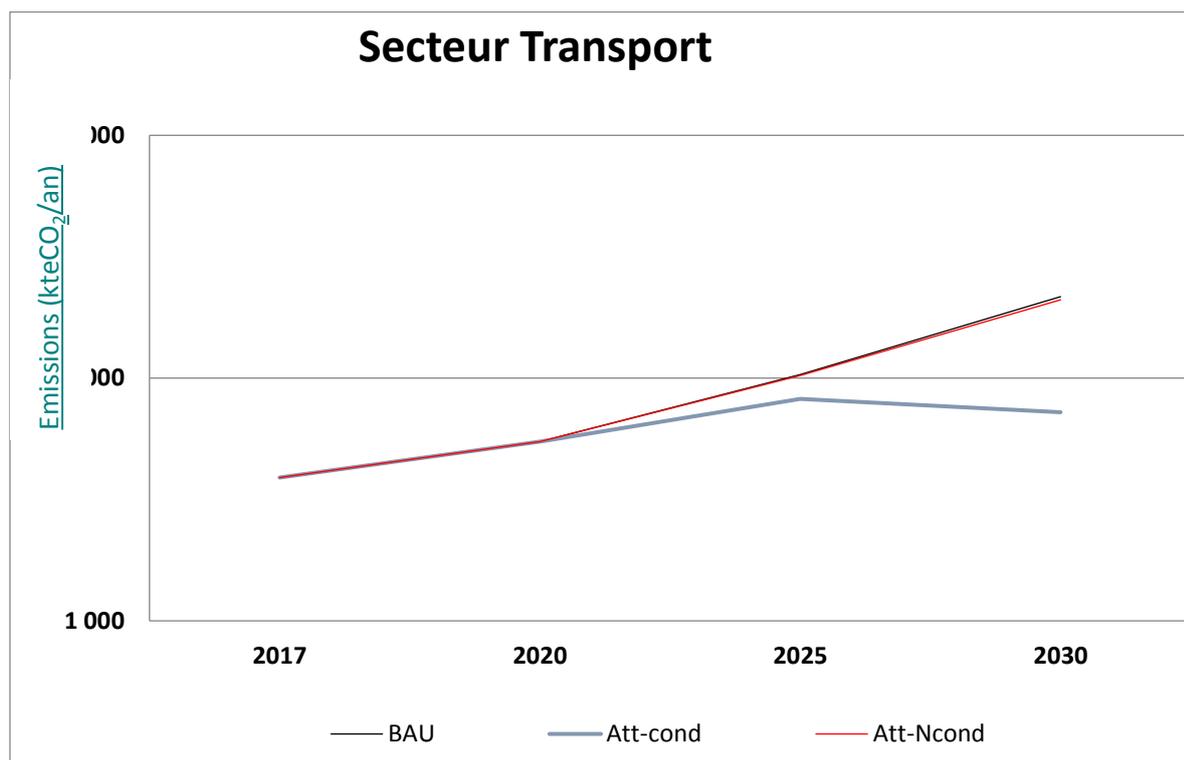


Figure n°13 : Evolution des émissions de GES dans le secteur Transport entre 2017 et 2030 dans le scénario d'atténuation non conditionnel

2.3.3. Secteur Déchets

Les émissions du secteur Déchets dans les scénarios « BAU », « Conditionnel » et « Inconditionnel » vont évoluer comme indiqué dans le Tableau 15 ci-dessous.

Tableau n°15 : Evolution des émissions de GES dans le secteur Déchets dans les scénarios « BAU »,

« Conditionnel » et « Inconditionnel »

Secteur Déchets				
Scénarios	2017	2020	2025	2030
BAU (kteCO ₂ /an)	334,98	361,79	411,34	467,67
conditionnel (kteCO ₂ /an)	334,98	361,79	-2 613,47	-2 557,1

Ces résultats montrent que le secteur Déchets ne sera plus émetteur de GES à partir de 2025 quel que soit le scénario conditionnel ou inconditionnel. Le renforcement des mesures d'atténuation dans ce secteur permettra de conforter cette tendance en 2030. Il s'agira de mettre en place des incinérateurs modernes à haut potentiel transformation des déchets en énergie. La tendance de ces émissions est présentée dans la Figure 14 ci-dessous.

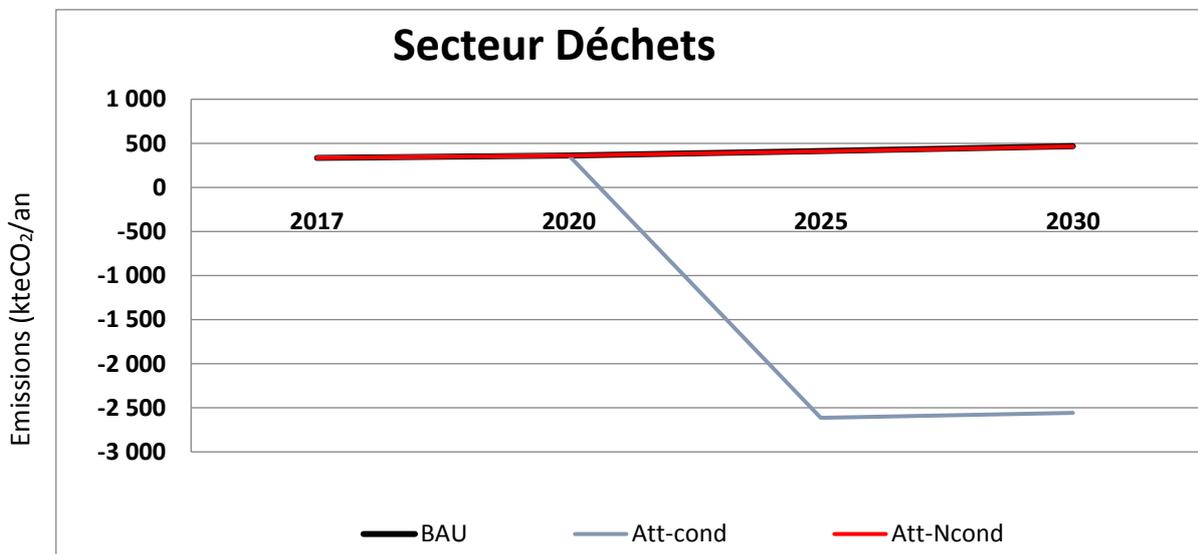


Figure n°14 : Emissions de GES dans le secteur Déchets dans les scénarios « BAU », « Conditionnel » Et « Inconditionnel »

2.3.4 Emissions du secteur Ménages

Dans ce secteur, les mesures d'atténuation ont été appliquées dans le cadre d'un scénario conditionnel.

L'Evolution des émissions de GES dans le secteur Ménages dans les scénarios « BAU », « Conditionnel » et « Inconditionnel » est présentée dans le tableau n°16 ci-dessous.

Tableau n°16 : Evolution des émissions de GES dans le secteur Ménages dans les scénarios « BAU »,

« Conditionnel » et « Inconditionnel »

Ménages				
Scénarios	2017	2020	2025	2030
BAU (kteCO ₂ /an)	83,69	91,45	106,02	122,90
Conditionnel (kteCO ₂ /an)	83,69	91,45	106,02	122,90
Inconditionnel (kteCO ₂ /an)	83,69	38,15	-330,99	-481,04

Ici, on note que la courbe des émissions du BAU (Figure n°15) est confondue à celle du scénario conditionnel et la démarcation avec les deux autres scénarios est la courbe du scénario inconditionnel.

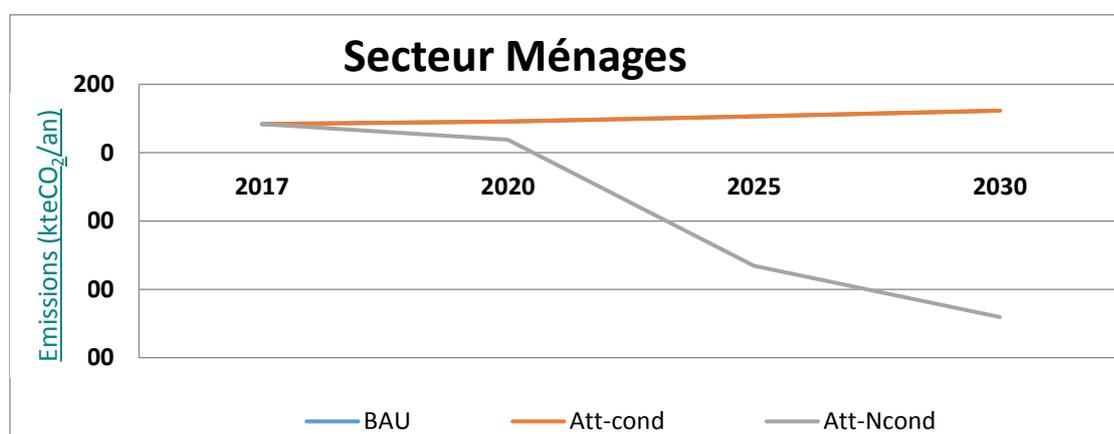


Figure n°15 : Emissions de GES dans le secteur Ménages dans les scénarios « BAU », « Conditionnel » et « Inconditionnel »

2.3.5- Emissions du secteur Agriculture

Le tableau n°17 ci-dessous présente les émissions de GES dans le secteur Agriculture dans les scénarios « BAU », « Conditionnel » et « Inconditionnel »

Tableau n°17 : Emissions de GES dans le secteur Agriculture dans les scénarios « BAU », « Conditionnel » et « Inconditionnel »

Agriculture				
Scénarios	2017	2020	2025	2030
BAU (kteCO ₂ /an)	53,225	63,392	84,833	113,526
Conditionnel (kteCO ₂ /an)	53,225	60,337	81,778	110,471
Inconditionnel (kteCO ₂ /an)	53,225	63,392	84,833	113,526

Les valeurs absolues dans ce Tableau sont traduites sur la figure n°16 ci-après.

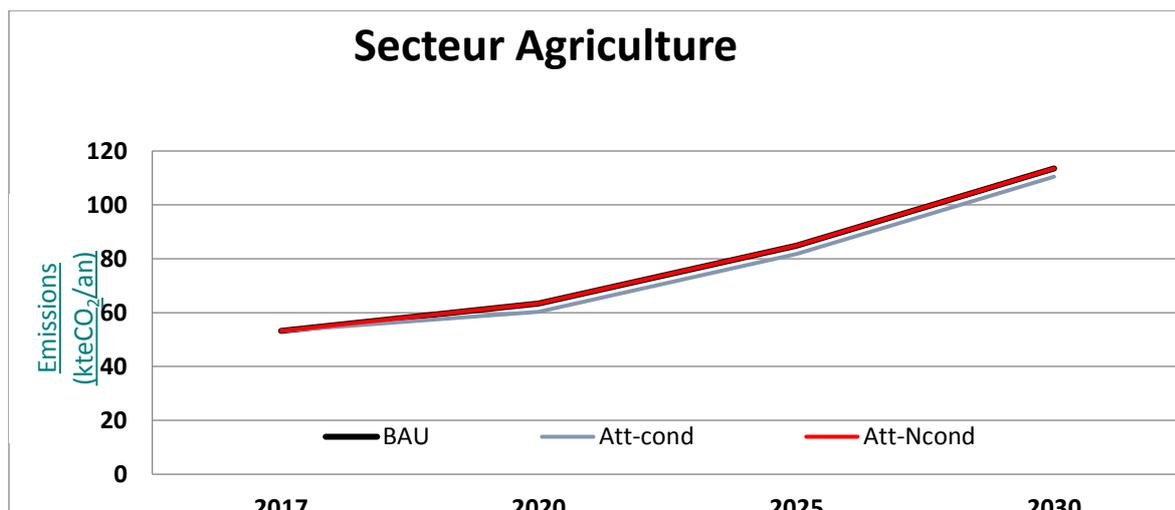


Figure n°16 : Evolution des émissions de GES dans le secteur Agriculture dans les scénarios « BAU », « Conditionnel » et « Inconditionnel »

2.3.6- Absorptions dans le secteur Foresterie

Les absorptions du secteur Foresterie dans les scénarios « BAU », « Conditionnel » et « Inconditionnel » vont évoluer comme indiqué dans le tableau n°18 ci-dessous.

Tableau n°18 : Emissions dans le secteur Foresterie dans les scénarios « BAU », « Conditionnel » et « Inconditionnel »

Foresterie				
Scénarios	2017	2020	2025	2030
BAU (kteCO ₂ /an)	-32 835,186	-32 736,779	-32 573,422	-32 410,881
Inconditionnel (kteCO ₂ /an)	-32 835,186	-32 736,779	-32 595,422	-32 432,881
Conditionnel (kteCO ₂ /an)	-32 835,186	-32 736,779	-32 606,422	-32 443,881

La courbe de tendance des absorptions du secteur Foresterie dans les scénarios « BAU », « Conditionnel » et « Inconditionnel » est présentée par la figure n°17 ci-dessous.

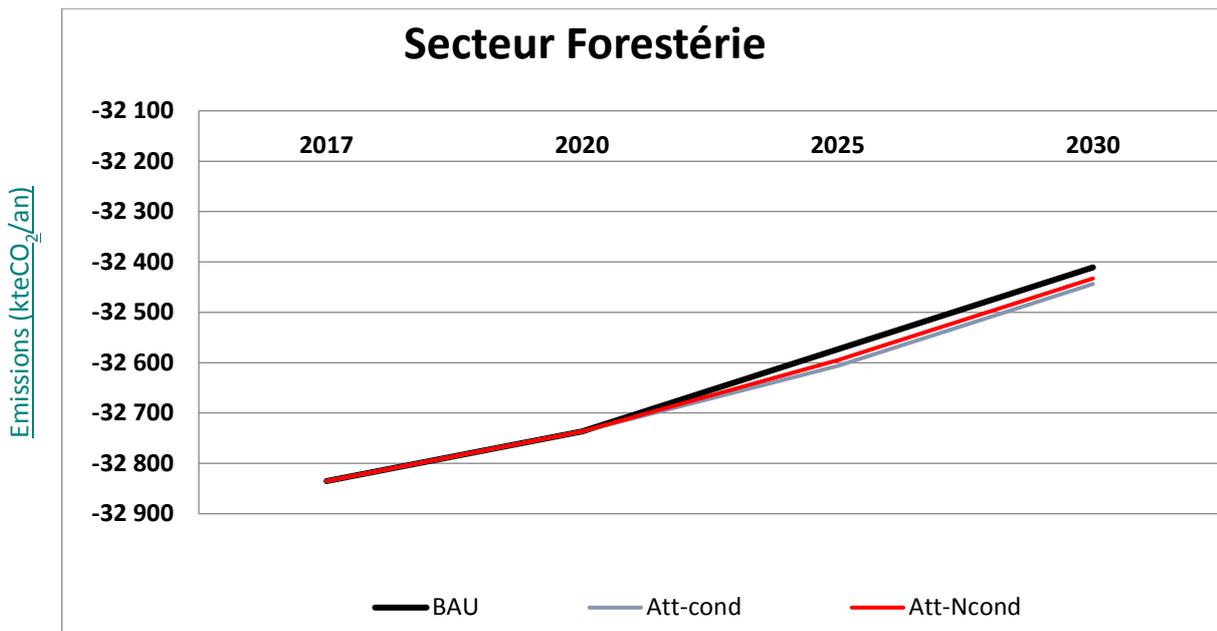


Figure n°17 : Evolution des émissions de GES dans le secteur Foresterie dans les scénarios « BAU », « Conditionnel » et « Inconditionnel »

En tout état de cause, la République du Congo restera pendant longtemps un important puits de carbone comme indiqué sur la figure n°18 ci-dessous.

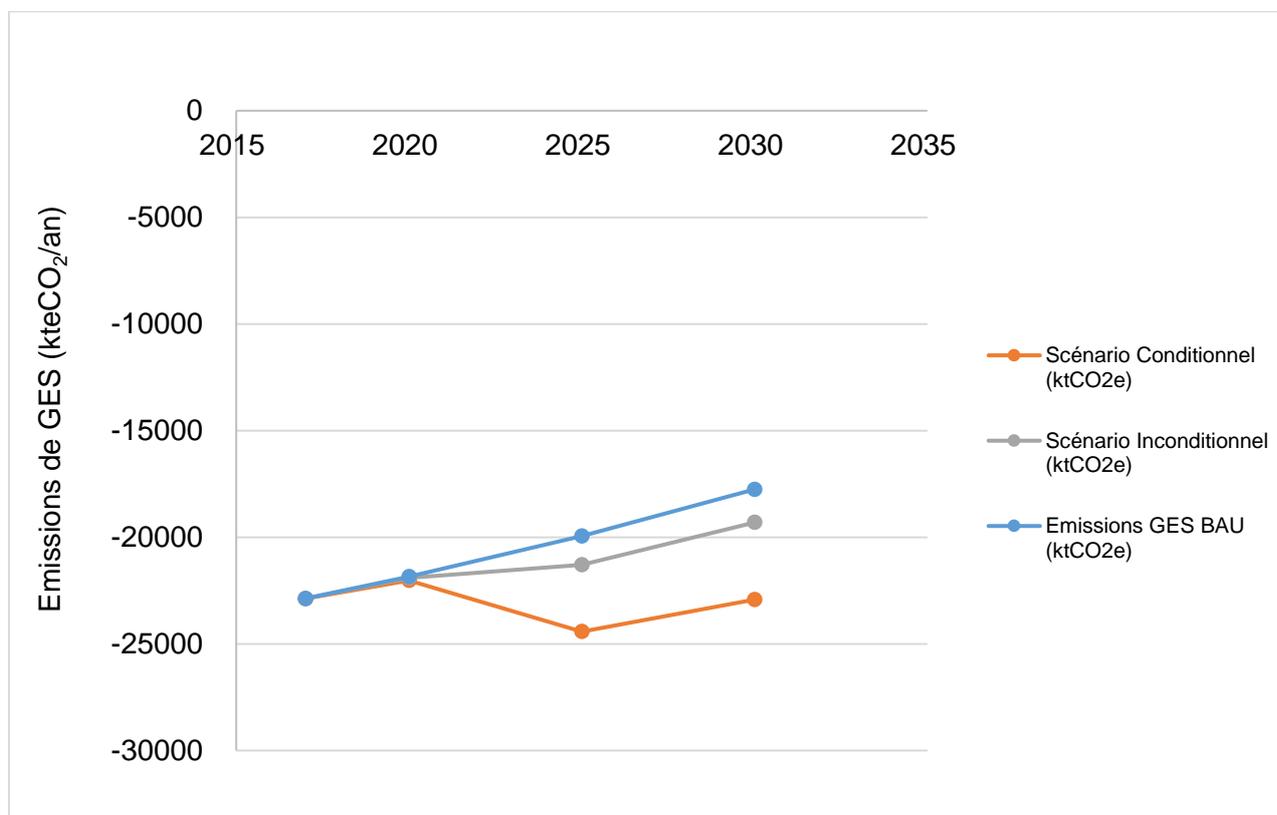


Figure n°18 : Courbe de tendance des émissions de GES tous secteurs confondus dans les scénarios « BAU », « Conditionnel » et « Inconditionnel »

La République du Congo restera un **puits de carbone au-delà de 2030**. Les forêts ont une capacité de séquestration qui dépasse largement les émissions. Elles subissent néanmoins des pertes d'environ 17.000 hectares par an. Le niveau d'absorption pour la période allant de 2017 à 2030 se présente comme indiqué dans le tableau 19 ci-dessous.

Tableau n°19 : Niveau d'absorption de GES de 2017 à 2030 en République du Congo.

Secteur Forêt				
Années	2017	2020	2025	2030
Absorption (GgCO ₂)	-32 835,186	-32 736,779	-32 573,422	-32 410,881

2.4- Niveau d'Atténuation des GES en République du Congo en 2025 et 2030

Les efforts d'atténuation de la République du Congo en 2025 et 2030 sont résumés dans le tableau n°20 ci-dessous.

Tableau n°20 : Niveau de réduction des émissions après la mise en œuvre des mesures d'atténuation Inconditionnelles et Conditionnelles.

% de réduction des émissions de GES			
Années	Total Atténuation	Atténuation Inconditionnelle	Atténuation Conditionnelle
2025	56,91%	5,22%	51,69%
2030	54,66%	7,16%	47,50%

Le niveau de réduction des émissions est de :

- 51,69,88% dans le scénario conditionnel, contre 5,22% dans le cas du scénario inconditionnel en 2025 ;
- 47,50% dans le scénario conditionnel, contre 7,16 % dans le cas du scénario inconditionnel en 2030.

Ce qui se traduit par la figure n°19 ci-dessous

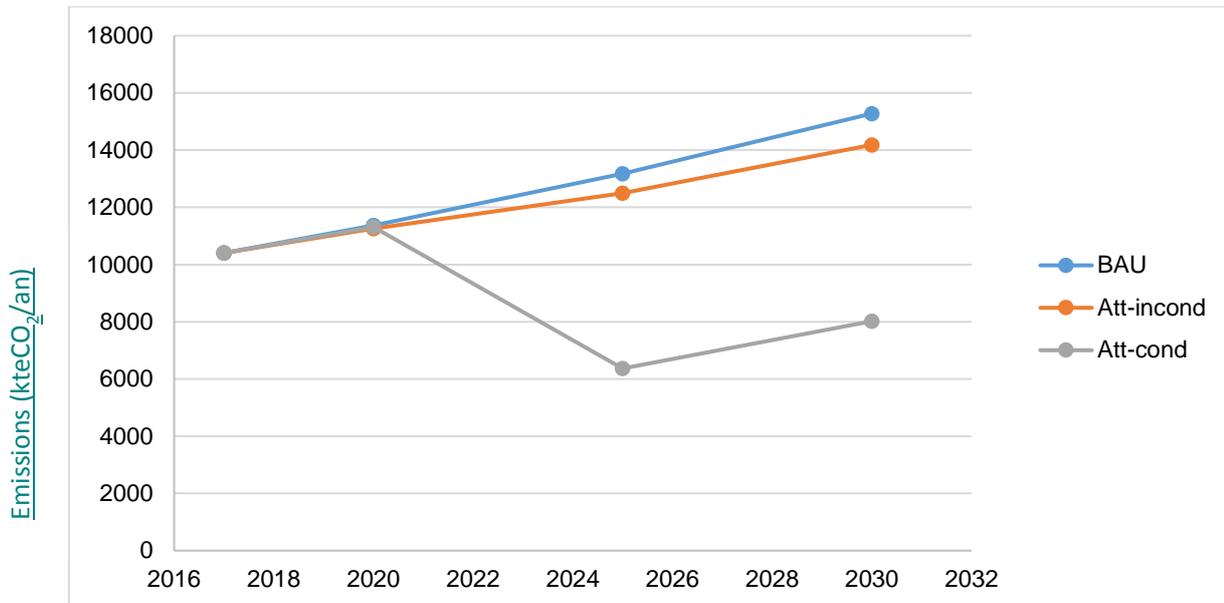


Figure n°19 : Niveau d'atténuation de GES en 2025 et 2030

2.5- Mesures d'atténuation des émissions en République du Congo

2.5.1- Mesures d'atténuation sectorielles

2.5.1.1- Mesures d'atténuation des émissions dans le secteur de l'agriculture :

Les mesures d'atténuation des émissions de GES prévues en République du Congo dans le secteur Agriculture s'articulent autour des actions suivantes :

- Mise en œuvre des pratiques agricoles climato-intelligentes ;
- Développement des activités alternatives génératrices de revenus pour les populations dépendantes de la forêt ;
- Promotion des cultures de rente en savane ;
- Promotion des cultures hors sol ;
- Mise en valeur des sols dans les zones de savanes ;
- Promotion de la production des biocarburants pour réduire la consommation des combustibles fossiles ;
- Promotion des modes de production agricole durables ;
- Promotion des techniques d'élevage durable ;
- Promotion de la pêche maritime et continentale durables ainsi que l'aquaculture ;
- Développement des activités de transformation, de conservation, de conditionnement et de commercialisation des produits agricoles ;
- Mobilisation des financements publics et privés.

2.5.1.2- Mesures d'atténuation des émissions dans le secteur des forêts :

Les mesures d'atténuation des émissions de GES prévues en République du Congo dans le secteur Forêts s'articulent autour des actions suivantes :

- Poursuite des pratiques de gestion forestière durable (aménagement, certification, EFIR, etc.) ;
- Développement des plantations de production de bois d'œuvre et de restauration des zones dégradées ;

- Développement des activités alternatives génératrices de revenus pour les populations dépendantes de la forêt ;
- Promotion de la gestion participative des feux ;
- Amélioration de l'efficacité énergétique pour les opérations de transformation et utilisation du bois énergie (foyer et four améliorés, fumoir amélioré, etc.).

2.5.1.3- Mesures d'atténuation des émissions dans le secteur Tourbières et autres Zones humides

Les mesures d'atténuation des émissions de GES prévues en République du Congo dans le secteur Tourbières et autres Zones humides s'articulent autour des actions suivantes :

- Développement des activités alternatives génératrices de revenus pour les populations vivant dans et autour des tourbières ;
- Promotion de la gestion participative des feux ;
- Adoption d'un statut spécial à attribuer aux zones de tourbières ;
- Aménagement et gestion durable des tourbières et des mangroves ;
- Promotion de la connaissance et la recherche sur les tourbières et autres zones humides, pour une meilleure gestion de ces écosystèmes.

2.5.1.4- Mesures d'atténuation des émissions dans le secteur des mines :

Les mesures d'atténuation des émissions de GES prévues en République du Congo dans le secteur Mines s'articulent autour des actions suivantes :

- Promotion et utilisation d'autres formes d'énergie renouvelable en complément de l'hydro-électricité ;
- Promotion et utilisation des meilleures technologies disponibles dans l'exploration et l'exploitation minières et des modes de production durable ;
- Respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la réhabilitation des sites d'exploitation minière ;
- Obligation de réaliser les études d'impact environnemental et social ;
- Respect de la loi sur la protection de l'environnement et ses textes subséquents dans la réalisation des projets miniers.

2.5.1.5- Mesures d'atténuation des émissions dans le secteur des transports :

Les mesures d'atténuation des émissions de GES prévues en République du Congo dans le secteur Transports s'articulent autour des actions suivantes :

- Développement des infrastructures durables (routière, fluviale, ferroviaire maritime et aérienne) ;
- Développement des services de transport durable ;
- Réglementation de l'importation des véhicules d'occasion ;
- Promotion et développement des mobilités utilisant l'énergie électrique ;
- Promotion de l'utilisation des biocarburants dans les domaines du transport ;
- Obligation de réaliser les études d'impact environnemental et social lors de la réalisation des infrastructures de transport ;
- Respect de la loi sur la protection de l'environnement et ses textes subséquents.

L'atténuation des émissions du secteur Transports nécessitera des instruments politiques et de tarification du carbone pour promouvoir des modes de transport à faibles émissions de GES. Aussi, les autorités nationales sont appelées à renforcer le contrôle technique des véhicules, la mise en circulation des véhicules à zéro émission de carbone.

2.5.1.6- Mesures d'atténuation des émissions dans le secteur des hydrocarbures

Les mesures d'atténuation des émissions de GES prévues en République du Congo dans le secteur Hydrocarbures s'articulent autour des actions suivantes :

- Réduction des impacts liés aux activités de l'industrie pétrolière par le renforcement des moyens de surveillance et de contrôle en matière de Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement (QHSE) ;
- Promotion de l'utilisation des meilleures technologies disponibles, respectueuses de l'environnement ;
- Respect de l'engagement de l'élimination du brûlage systématique de gaz à la torche à l'horizon 2030 ;
- Systématisation de la réalisation des études d'impact environnemental et social lors des activités liées à l'exploration et l'exploitation des gisements de pétrole ou de gaz ;
- Application stricte de la réglementation nationale et internationale sur la protection de l'environnement dans le secteur des hydrocarbures ;
- Promotion du développement des infrastructures gazières durables ;
- Renforcement de capacité des services chargés de veiller au respect de la réglementation en matière QHSE.

2.5.1.7- Mesures d'atténuation des émissions dans le secteur de l'énergie

Les mesures d'atténuation des émissions de GES prévues en République du Congo dans le secteur Energie s'articulent autour des actions suivantes :

- Réduction des impacts liés aux activités des industries par l'élaboration et l'évolution de la réglementation en matière de Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement (QHSE) ;
- Promotion de l'utilisation des meilleures technologies disponibles, respectueuses de l'environnement ;
- Promotion et développement d'autres formes d'énergies renouvelables en complément de l'hydro-électricité ;
- Promotion de l'interconnexion des réseaux électriques ;
- Respect de la réglementation nationale sur la valorisation et la production d'énergie ;
- Renforcement de capacité des services chargés de veiller au respect de la réglementation en matière QHSE ;
- Obligation de réaliser les études d'impact environnemental et social ;
- Respect de la loi sur la protection de l'environnement et ses textes subséquents.

L'atténuation des émissions dans le secteur Energie sera principalement axée sur la production de l'électricité à partir d'énergies renouvelables, mais aussi par l'utilisation des lampes LED par la majorité des congolais d'ici à 2030 et l'amélioration du réseau de distribution de l'hydro-électricité afin de limiter les pertes en électricité dans le réseau de transport. La promotion de l'utilisation des foyers améliorés est une des pistes efficaces de réduction des émissions dans ce secteur.

2.5.1.8- Mesures d'atténuation des émissions dans le secteur de l'industrie

Les mesures d'atténuation des émissions de GES prévues en République du Congo dans le secteur Industrie s'articulent autour des actions suivantes :

- Réduction des impacts liés aux activités des industries par l'élaboration et l'évolution de la réglementation en matière de Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement (QHSE) ;

- Promotion de l'utilisation des meilleures technologies disponibles, respectueuses de l'environnement ;
- Respect de la réglementation nationale ;
- Obligation de réaliser les études d'impact environnemental et social.

2.5.1.9- Mesures d'atténuation des émissions dans le secteur des déchets

Les mesures d'atténuation des émissions de GES prévues en République du Congo dans le secteur Déchets s'articulent autour des actions suivantes :

- Mise en place des règlements et des normes de rendement pour les déchets et les procédés industriels ;
- Recyclage et la réutilisation des déchets ayant une valeur économique (pavées, engrais et autres) ;
- Renforcement de la coopération et la coordination entre les organisations nationales, régionales et internationales dans la mise en œuvre des protocoles et des conventions interdisant le commerce des déchets et des produits chimiques dangereux ;
- Développement et application des technologies nécessaires à la gestion rationnelle des déchets ;
- Promotion des décharges contrôlées ;
- Obligation de réaliser les études d'impact environnemental et social lors du développement des décharges contrôlées et des installations des unités de traitement ou d'incinération de déchets.

L'atténuation des émissions du secteur Déchets nécessitera la construction des usines d'incinération de déchets, mais aussi la mise en place dans les principales villes (Pointe-Noire et Brazzaville) d'un système de compostage des déchets solides municipaux dès 2025.

Toutes ces mesures sectorielles d'atténuation devront se faire avec le concours des communautés locales et les populations autochtones. Ainsi des activités de sensibilisation des populations à travers les médias (TV, Radio) devraient permettre une meilleure compréhension des mesures qui seront édictées par les politiques et les techniques. En effet, il y a des habitudes culturelles, des comportements qu'il faudra casser afin d'adopter de nouvelles habitudes responsables en lien direct avec le contexte actuel de la lutte contre les changements climatiques à travers la réduction des émissions des GES. Les communautés locales et les populations autochtones seront invitées à adopter l'utilisation des lampes LED, des foyers améliorés. Aussi, le Gouvernement devrait favoriser l'accès aux énergies renouvelables et la baisse du coût qui est en hausse.

2.6- Mesures d'atténuation inconditionnelle ou Non conditionnelle avec GACMO

Les options de réduction des émissions non conditionnelle avec GACMO sont énoncées ci-après.

- Éclairage efficace avec LED
- Éclairage efficace avec LED remplaçant les fluocompactes
- Poêles à bois efficaces, Poêles électriques efficaces
- Réfrigérateurs efficaces
- Éclairage de bureau efficace avec LED
- Éclairage public efficace
- Climatiseurs de type fenêtre/individuel efficace
- Réfrigérateur d'hôtel efficace

- Machine à laver efficace pour hôtel
- Efficacité énergétique en service
- Nouvel immeuble de bureaux avec refroidissement central
- Reboisement
- Passage du fioul lourd au gaz naturel dans l'industrie
- Elimination du torchage au champ pétrolifère
- Connexion de Mini hydroélectricité au réseau principal
- Chauffe-eau solaire, résidentiel
- PV maison solaire, chalet solaire
- Lampadaires solaires
- Voitures diesel plus efficaces, Voitures électriques
- Règlementation de l'importation de voitures d'occasion

2.7- Mesures d'atténuation conditionnelle avec GACMO

Les options d'atténuation conditionnelles retenues dans la CDN révisée de la République du Congo sont présentées ci-après. Elles portent sur plusieurs secteurs d'activités de la vie socioéconomique (Agriculture, Efficacité énergétique dans les ménages, Décharges, Transport, Solaire, Hydroélectricité).

- Réduction du CH₄ des cultures de riz
- Production électrique à partir des résidus de biomasse et de bagasse
- Passage du fioul lourd au diesel
- Réseaux électriques efficaces
- REDD+ : déforestation évitée
- Régénération assistée des forêts
- Passage du fioul lourd au gaz naturel dans l'industrie
- Production de charbon de bois
- Mini hydroélectricité hors réseau
- Usine d'incinération
- Recyclage des plastiques
- Compostage des déchets solides municipaux
- PV solaires, grand réseau
- Mini-réseau solaire/diesel
- Voitures à essence plus efficaces
- Autobus électriques long châssis
- Éoliennes on-shore

Le tableau n°21 présente les options d'atténuation par secteur en lien avec la dimension genre et les objectifs de développement durable (ODD).

Tableau n°21 : Liste des options d'atténuation par secteur en lien avec la dimension genre et les ODD

Secteur	Mesures d'atténuation	Désignation/Unité de mesure	Nbre		Liens avec	
			2025	2030	Le genre	Les ODD
Agriculture	Réduction du CH ₄ des cultures de riz	1 000 ha	1	1	<p>La dimension genre sera prise en compte dans tous ces projets. Les femmes et les jeunes filles mères dans leur majorité sont une garantie pour faire aboutir les projets des secteurs pris en compte dans le cadre de cette CDN révisée.</p> <p>A travers ces projets, la dimension genre est prise en compte dans notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> la réduction des émissions liées aux activités agricoles et forestières ; la substitution des combustibles fossiles ; 	1 ; 2 ; 5 ; 12 et 13
Energie biomasse	Production électrique à partir des résidus de biomasse	1 MW cogénération	12	12		5 ; 7 et 13
	Production électrique à partir de bagasse	100 kt canne à sucre/an	1	2		5 ; 7 et 13
Energie ménages	Éclairage efficace avec LED remplaçant les fluocompactes	1000 Ampoules	350	450		5 ; 7 et 13
	Poêles à bois efficaces	1000 poêles	200	275		5 ; 7 et 13
	Poêles électriques efficaces	1000 poêles	75	100		5 ; 7 et 13
	Réfrigérateurs efficaces	1000 réfrigérateurs	125	175		5 ; 7 et 13
Energie service	Poêles à charbon de bois efficaces	1000 poêles	0	0		5 ; 7 et 13
	Lave-vaisselle commercial efficace	1000 usages/jours	0	0		5 ; 7 et 13
	Réfrigérateur d'hôtel efficace	1 réfrigérateur	0	5		5 ; 7 et 13
	Machine à laver efficace pour hôtel	100 Clients Nuits (CN)	2	2		5 ; 7 et 13
	Efficacité énergétique en service	10% réduction de demande d'énergie	0,5	0,5		5 ; 7 et 13
Distribution d'énergie	Nouvel immeuble de bureaux avec refroidissement central	1000 m ²	10	20		5 ; 9 et 13
	Réseaux électriques efficaces	1 GWh pertes évitées	25	30		5 ; 7 et 13
Foresterie	Reboisement	1 000 ha de reboisement	6	6		1 ; 2 ; 5 ; 8 ; 12 et 13
	REDD+ : déforestation évitée	1 000 ha déforestation évitée	5	5	1 ; 2 ; 5 ; 8 ; 12 ; 13 et 15	
	Régénération assistée des forêts	1000 ha de régénéré	4	4	5 ; 8 ; 13 et 15	

Décharges	Usine d'incinération	200 t/jour centrale	1	1	<ul style="list-style-type: none"> • la gestion des déchets • l'usage des appareils électroménager ; • l'utilisation rationnelle de l'électricité issues des barrages hydro-électriques et des centrales solaires et à gaz, etc. 	5 ; 6 ; 9 et 13
	Compostage des déchets solides municipaux	1000 t/jour centrale	1	1		3 ; 5 ; 8 ; 12 et 13
Industrie : Remplacement des Combustibles fossiles	Passage du fioul lourd au gaz naturel dans l'industrie	100 TJ essence utilisé/an	4	4		5 ; 12 et 13
Emissions fugitives	Réduction du torchage au champ pétrolifère	1 MMSCF/jour	2	2		5 ; 8 ; 12 et 13
Hydroélectricité	Mini hydroélectricité hors réseau	1 MW	5	10		5 ; 8 ; 12 et 13
Solaire	Chauffe-eau solaire, résidentiel	1 000 locations	0	100		5 ; 8 ; 12 et 13
	PV solaires, grand réseau	1 MW	600	625		5 ; 8 ; 12 et 13
	PV maison solaire	500 W	350	400		5 ; 8 ; 12 et 13
	PV de chalet solaire	50 W	200	275		5 ; 8 ; 12 et 13
	Mini-réseau solaire/diesel	40 kW provenant du solaire	400	450		5 ; 8 ; 12 et 13
	Lampadaires solaires	1 000 lampes	5	8	5 ; 8 ; 12 et 13	
Transports	Voiture électrique	1 000 voitures	0	8	5 ; 8 ; 12 et 13	
	Autobus électriques de 18 m	1 000 autobus	2	10	5 ; 8 ; 12 et 13	
Éolien	Éoliennes on-shore	1 MW	3	10	5 ; 8 ; 12 et 13	
TOTAL			2 389	2 991		

2.8- Cibles d'atténuation

Dans le cadre de la lettre d'intention portant sur l'établissement d'un partenariat de long terme visant la réalisation du Plan d'Investissement de la Stratégie Nationale REDD+ dans le cadre de l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI), la République du Congo a bien exprimé sa volonté d'œuvrer pour le développement durable par la promotion d'une économie verte et d'une conservation et gestion durable des écosystèmes forestiers. Elle a renouvelé son engagement à « Réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), notamment celles en provenance du secteur de « l'Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UCTAF) », sur la base de son niveau d'émissions de référence pour les forêts (NERF) ».

Afin de rehausser les ambitions du pays, les parties prenantes nationales se sont accordées à : renforcer la volonté politique, intégrer les nouveaux secteurs et gaz à effet de serre.

En utilisant les informations fournies par les Ministères concernés sur les mesures d'atténuation, les activités d'atténuation, et les hypothèses, les CDN pour les différents scénarios d'émission du GIEC ont été modélisés à l'aide de l'outil GACMO, tandis que les scénarios de CDN pour le secteur Forêt ont été élaborés à l'aide de l'outil EX-ACT de la FAO.

La majorité des objectifs identifiés ci-dessous sont conditionnés par le soutien international.

La République du Congo, dans le cadre de son programme de développement, de ses engagements internationaux en lien avec les ODD, l'agenda 2063 de l'union africaine, met également en œuvre des mesures d'atténuation dans le cadre du programme de développement durable du pays.

Bien que la plupart des projets aient une durée de vie de 20 ans (outil GACMO), les projets s'exécuteront dans la période entre 2021 et 2030.

2.9- Informations nécessaires à la clarté, à la transparence et à la compréhension (ICTC)

Conformément aux dispositions de l'annexe 1 de la Décision 4/CMA.1, la CDN révisée de la République du Congo est consolidée sur la base des informations qui facilitent sa « Clarté », sa « Transparence » et sa « Compréhension » (cf. tableau n°22 ci-dessous).

Tableau n°22 : Informations nécessaires à la clarté, à la transparence et à la compréhension (ICTC)

Informations nécessaires à la clarté, à la transparence et à la compréhension (ICTC)		
N°	Directives de la décision 4/CMA.1	Directives de l'ICTC applicables à la CDN révisée de la République du Congo
1	Informations quantifiables sur le point de référence (y compris, le cas échéant, une année de référence) :	
a)	Année (s) de référence, année (s) de base, période (s) de référence ou autre (s) point (s) de départ	2017
b)	Informations quantifiables sur les indicateurs de référence, leurs valeurs dans la ou les année (s) de référence, année (s) de base, période (s) de référence ou autre (s) point (s) de départ et, le cas échéant, dans l'année cible	Pour l'année de référence 2017, le total des émissions est de 10.404,96 kteCO₂/an . Ces émissions intègrent le secteur Energie = 6.962,62 kteCO₂/an , le secteur Déchets = 334,98 kteCO₂/an , le secteur Procédés industriels et Utilisation des Produits (PIUP) = 107,11 kteCO₂/an , le secteur Agriculture = 53,22 kteCO₂/an et le secteur Forêt = 2947,01 kteCO₂/an .

c)	Pour les stratégies, plans et actions visés au paragraphe 6 de l'article 4 de l'Accord de Paris, ou les politiques et mesures en tant qu'éléments de Contributions Déterminées au niveau National lorsque le paragraphe 1 (b) ci-dessus n'est pas applicable, les Parties doivent fournir d'autres informations pertinentes.	NA
d)	Cible par rapport à l'indicateur de référence, exprimée numériquement, par exemple en pourcentage ou en montant de réduction.	<p>En 2025, les émissions de GES seront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 13.181,20 kteCO₂/an dans le scénario BAU ; • 12.492,81 kteCO₂/an dans le scénario inconditionnel ; • 6.367,61 kteCO₂/an dans le scénario conditionne. <p>En 2030, les émissions de GES seront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15.279,31 kteCO₂/an dans le scénario BAU ; • 14.185,60 kteCO₂/an dans le scénario inconditionnel ; • 8.021,44 kteCO₂/an dans le scénario conditionne. <p>Les réductions des émissions seront de 6.367,61 KteCO₂/an soit 56,91% en 2025 et 8.351,58 kteCO₂/an soit 53,66% en 2030.</p>
e)	Informations sur les sources de données utilisées pour quantifier le (s) point (s) de référence	L'indicateur de référence est quantifié sur la base des émissions nationales totales de GES en 2017 rapportées dans le rapport de la Troisième Communication Nationale de la République du Congo.
f)	Informations sur les circonstances dans lesquelles la Partie peut mettre à jour les valeurs des indicateurs de référence	<p>La république du Congo a une expérience de mises à jour de ses inventaires de gaz à effet de serre. Avant le lancement de la TCN, dans le cadre de l'exercice de l'auto évaluation nationale, il y a eu une revue de sa Deuxième Communication Nationale qui a permis de relever les faiblesses et les points forts de l'exercice précédent.</p> <p>Les émissions nationales totales de GES en 2017 pourront être mises à jour et recalculées en raison d'améliorations méthodologiques continues. Les informations sur les mises à jour effectuées seront incluses dans les rapports pertinents de la CCNUCC (RBA/BUR 1) et, à partir de 2024, dans les rapports biennaux sur la transparence.</p> <p>On tend à parvenir à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration de la qualité des données ; • la réalisation de nouveaux inventaires ; • l'élaboration des communications nationales et des rapports BUR actualisés ; • la mise à jour des CDN actuelles.
2	<i>Délais et / ou délais de mise en œuvre</i>	
a)	Calendrier et / ou période de mise en œuvre, y compris les dates de début et de fin, conformément à toute autre décision pertinente adoptée par la	Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2030

	Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA)	
b)	Qu'il s'agisse d'un objectif annuel ou pluriannuel, selon le cas	Objectif annuel
3	Portée et couverture	
a)	Description générale de la cible	Les informations sont fournies dans cette CDN.
b)	Secteurs, gaz, catégories et pools couverts par la contribution déterminée au niveau national, y compris, le cas échéant, conformément aux lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)	<p>Les informations fournies dans cette CDN sont :</p> <p>Secteurs Énergie, procédés industriels et utilisation des produits (PIUP), agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT), et déchets,</p> <p>Gaz Dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), Protoxyde d'azote (N₂O), Hydrofluorocarbure (HFCs), Perfluorocarbure (PFC), Hexafluorure de soufre (SF₆).</p>
c)	Comment la Partie a tenu compte du paragraphe 31 c) et d) de la décision 1 / CP.21	<p>Par cette soumission, la République du Congo améliore sa Contribution Déterminée au niveau National en élargissant le champ des secteurs faisant l'objet de mesures d'atténuation, en ajoutant le secteur de la foresterie qui n'a pas été pris en compte lors de la précédente soumission.</p> <p>Les mesures d'atténuation proposées dans cette CDN ont porté sur tous les secteurs (Énergie, procédés industriels et utilisation des produits (PIUP), agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT), et déchets).</p>
d)	Avantages connexes d'atténuation résultant des mesures d'adaptation et/ou des plans de diversification économique des Parties, y compris la description des projets, mesures et initiatives spécifiques des mesures d'adaptation et/ou des plans de diversification économique des Parties	<p>La République du Congo a identifié plusieurs avantages en matière d'atténuation découlant des mesures d'adaptation, notamment dans les domaines de l'agriculture, secteur très vulnérable en République du Congo, les techniques d'adaptation devraient permettre de réduire les émissions dans ce secteur, notamment l'agriculture intelligente face au changement climatique.</p> <p>La mise en œuvre du projet agricole climato-résilient va induire des co-bénéfices atténuation/ adaptation.</p> <p>« Ce projet, développé sur une durée de 5 ans permettra d'augmenter les rendements des cultures ciblées, la résilience des exploitations agricoles et l'atténuation des effets du changement climatique, en particulier à travers les changements opérés sur l'usage des sols et les pratiques agricoles et la déforestation évitée qui y est associée ». Il portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le développement de systèmes agroforestiers résilients pour le manioc, le maïs et la banane ; • l'amélioration de la fertilité des sols et de la fertilisation des cultures ;

		<ul style="list-style-type: none"> • le développement de l'accès aux produits, services et infrastructures pour des filières vivrières résilientes ; • l'amélioration de la productivité et de la résilience de l'agriculture en savane ; • le développement d'un système d'informations climatiques et d'alerte agro- météorologique. <p>La Société Total Nature Based Solutions (TNBS), filiale du Groupe TOTALENERGIES, met en place un Projet pilote de création de plantations forestières et agroforestières et la constitution d'un puits de carbone de 70 000 ha dans le Département des Plateaux.</p> <p>D'autres programmes ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le plan d'aménagement des concessions forestières ; - la réduction des gaz torchés ; - la réduction des pertes dans le réseau de transport et distribution de l'électricité.
4	Processus de planification	
a)	Informations sur les processus de planification que la Partie a entrepris pour préparer sa contribution déterminée au niveau national et, le cas échéant, sur les plans de mise en œuvre de la Partie, y compris, le cas échéant :	
(i)	Arrangements institutionnels nationaux, participation du public et engagement avec les communautés locales et les peuples autochtones, en tenant compte de la problématique genre	<p>Comité de pilotage qui regroupe les délégués des institutions (voir la liste des institutions) qui sont pilotés.</p> <p>Un accent particulier a été mis sur l'alignement de la CDN avec les travaux en cours de préparation des Communications Nationales (TCN et TBA1) du pays à la CCNUCC</p>
(ii)	Questions contextuelles, y compris, entre autres, le cas échéant :	
a.	Circonstances nationales, telles que la géographie, le climat, l'économie, le développement durable et l'élimination de la pauvreté	Toutes ces informations sont présentées dans le chapitre 1 relatifs aux Circonstances Nationales de la Troisième Communication Nationale en matière de changement climatique, en cours de finalisation.
b.	Bonnes pratiques et expériences liées à la préparation de la contribution déterminée au niveau national	<p>La CDN révisée de la République du Congo a bénéficié d'une architecture très solide sous la supervision du Ministère en charge de l'Environnement.</p> <p>Celle-ci a facilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la réalisation de la collecte des données ; • l'organisation des consultations avec les parties prenantes (secteur public, secteur privé, société civil, CLPA), les PTF ; • les missions de terrain ; • l'organisation des focus groupes dans les départements du pays
c.	Autres aspirations et priorités contextuelles reconnues lors de l'adhésion à l'Accord de Paris	La République du Congo aspire à être un pays émergent et prône un développement suivant le programme de

		<p>développement des Nations Unies (ODD 2030) et l'agenda 2063 de l'Union africaine.</p> <p>Les priorités sont :</p> <p>1- Atténuation Stratégie de développement à faible émission de carbone</p> <p>2- Dans le domaine de l'adaptation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'élaboration du Plan National d'Adaptation ; • la validation du Plan de Riposte et de Gestion des Catastrophes. <p>3- Les financements ; Mise en place des mécanismes financiers ;</p> <p>4- Le renforcement des capacités et éducation ; Stratégie de renforcement des capacités</p> <p>5- Le transfert de technologie ; Evaluation des besoins en technologie</p> <p>6- La sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires durables ;</p> <p>7- L'équité entre les sexes (genre) ;</p> <p>8- Les actions en faveur de la jeunesse ;</p> <p>9- Les objectifs de développement durable (ODD).</p>
b)	<p>Comment la Partie préparant sa contribution déterminée au niveau national a été éclairée par les résultats du bilan mondial, conformément au paragraphe 9 de l'article 4 de l'Accord de Paris</p>	<p>Dans le cadre du dialogue de TALANOA, institué lors de la COP 22, à Marrakech au Maroc en décembre 2017, la République du Congo a réaffirmé sa ferme volonté d'augmenter son ambition.</p> <p>Les parties prenantes ont été sensibilisées lors des ateliers sectoriels du contenu de l'accord de Paris, du rapport spécial du GIEC sur la limitation du réchauffement à 1,5°C, de la lettre d'engagement CAFI. Ces documents ont permis aux différentes parties prenantes de comprendre les enjeux liés la révision de la CDN pour rehausser l'ambition de la République du Congo.</p> <p>Toutefois, le pays peut préciser si son ambition a été revue à la hausse, en comparaison à la CDN passée et aux conclusions de la COP 25 tenue en décembre 2019 qui réclame plus d'ambition de réduction de la part des pays.</p>
c)	<p>Chaque Partie ayant une contribution déterminée au niveau national au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris qui consiste en des mesures d'adaptation et / ou des plans de diversification économique aboutissant à des avantages connexes d'atténuation conformément à l'article 4, paragraphe 7, de l'Accord de Paris à soumettre des informations sur :</p>	<p>La République du Congo doit clairement exprimer, ses mesures prévues dans sa CDN en matière d'adaptation et comment cela a des co bénéfiques pour l'atténuation.</p>
	<p>Comment les conséquences économiques et sociales des mesures de</p>	<p>Les principaux secteurs socio-économiques identifiés comme les plus vulnérables aux impacts du changement</p>

(i)	<p>riposte ont-elles été prises en compte dans l'élaboration de la contribution déterminée au niveau national</p>	<p>climatique sont : l'agriculture, les ressources en eau, les ressources forestières, l'énergie, les infrastructures, les établissements humains et la santé.</p> <p>La plupart de ces actions sectorielles d'adaptation ont de fortes synergies et co-bénéfices avec l'atténuation. Ces co-bénéfices sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réduction des émissions ; - l'élimination des maladies.
(ii)	<p>Projets, mesures et activités spécifiques à mettre en œuvre pour contribuer aux co-bénéfices d'atténuation, y compris des informations sur les plans d'adaptation qui produisent également des co-bénéfices d'atténuation, qui peuvent couvrir, mais sans s'y limiter, des secteurs clés, tels que l'énergie, les ressources, l'eau ressources, ressources côtières, établissements humains et planification urbaine, agriculture et foresterie; et des actions de diversification économique, qui peuvent couvrir, mais sans s'y limiter, des secteurs tels que la fabrication et l'industrie, l'énergie et les mines, les transports et les communications, la construction, le tourisme, l'immobilier, l'agriculture et la pêche</p>	<p>Les informations sont contenues dans la CDN (liste des projets et co-bénéfices au plan social et économique des mesures d'atténuation et d'adaptation).</p> <p>La CDN révisée de 2021, présente aussi comment elle contribue aux atteintes des ODD.</p>
<p>5 Hypothèses et approches méthodologiques, y compris celles permettant d'estimer et de comptabiliser les émissions anthropiques de gaz à effet de serre et, le cas échéant, les absorptions :</p>		
a)	<p>Hypothèses et approches méthodologiques utilisées pour comptabiliser les émissions et absorptions anthropiques de gaz à effet de serre correspondant à la contribution déterminée au niveau national de la Partie, conformément au paragraphe 31 de la décision 1 / CP.21 et aux orientations comptables adoptées par la CMA</p>	<p>Les lignes directrices 2006 du GIEC avec son logiciel constituent le document de base qui a permis de s'imprégner de la méthodologie de comptabilisation des émissions des GES lors de la collecte des données, le traitement des résultats, et la rédaction de la Troisième Communication Nationale.</p> <p>Les facteurs d'émissions de la banque du GIEC de tous les secteurs sont ceux qui ont été utilisés. Les données d'activités proviennent des institutions en charge des statistiques nationales.</p> <p>Hypothèses secteurs par secteur pour la comptabilisation des émissions.</p> <p>Les propositions des mesures sont issues des options de réduction proposées dans le modèle GACMO ajustées aux conditions nationales suite à une concertation avec les parties prenantes. Seul le sous-secteur de la Foresterie qui était sujet d'un traitement spécial avec l'outil Exact de la FAO.</p>

b)	<i>Hypothèses et approches méthodologiques utilisées pour rendre compte de la mise en œuvre des politiques et mesures ou stratégies dans la contribution déterminée au niveau national</i>	<p>Mener des enquêtes périodiques ou s'aligner avec l'Institut National de la Statistique pour la collecte des données d'activités dans les différents secteurs d'émissions des GES du GIEC ;</p> <p>Etablir des indicateurs de suivi et mettre en place un système de reporting sur la mise en œuvre des mesures et des stratégies ;</p> <p>Enquête socioéconomique auprès de la population sur l'utilisation des équipements, appareils, technologies en lien direct avec la mise en œuvre de la CDN.</p>
c)	Le cas échéant, des informations sur la manière dont la Partie tiendra compte des méthodes et des orientations existantes au titre de la Convention pour comptabiliser les émissions et absorptions anthropiques, conformément au paragraphe 14 de l'article 4 de l'Accord de Paris, le cas échéant	<p>L'inventaire actuel des GES pour réaliser la Troisième Communication Nationale du Congo a été réalisé en suivant les directives édictées dans les lignes directrices 2006 et son logiciel.</p> <p>Les équipes des inventaires ont mis en place des mécanismes de contrôle de la qualité des données de base utilisées dans le calcul des émissions et absorptions.</p> <p>Explication du processus de la qualité des données</p>
d)	Méthodologies et paramètres du GIEC utilisés pour estimer les émissions et les absorptions anthropiques de gaz à effet de serre	<p>La méthodologie porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les lignes directrices 2006 ; • le guide de bonnes pratiques ; • la banque de données du GIEC. <p>Ces outils ont été utilisées pour estimer les émissions et les absorptions de GES lors de la Troisième Communication Nationale (TCN) de la République du Congo.</p> <p>Les potentiels de réchauffement de la planète pour un horizon de 100 ans, tirés du deuxième rapport d'évaluation du GIEC, ont été utilisés pour calculer les équivalents de CO₂.</p>
e)	Hypothèses, méthodologies et approches propres au secteur, à la catégorie ou à l'activité, conformément aux orientations du GIEC, le cas échéant, y compris, le cas échéant :	
(i)	Approche pour traiter les émissions et les absorptions subséquentes des perturbations naturelles sur les terres gérées	FORÊT : Les perturbations naturelles dans le secteur de la forêt ont été prises en compte et un taux de 0.07% avait été retenu.
(ii)	Approche utilisée pour tenir compte des émissions et des absorptions des produits ligneux récoltés	Ces données ont été capitalisées dans le calcul des émissions de la foresterie dans la TCN. Ceci à cause de l'importance de l'exploitation forestière en République du Congo
(iii)	Approche utilisée pour traiter les effets de la structure des classes d'âge dans les forêts	NA Le logiciel 2006 n'offre pas des fenêtres pour comptabiliser les émissions des GES de la foresterie en fonction de structure forestière.

f)	Autres hypothèses et approches méthodologiques utilisées pour comprendre la contribution déterminée au niveau national et, le cas échéant, estimer les émissions et absorptions correspondantes, notamment :	
(i)	Comment les indicateurs de référence, les niveaux de référence, y compris, le cas échéant, les niveaux de référence spécifiques au secteur, à la catégorie ou à l'activité, sont construits, y compris, par exemple, les paramètres clés, les hypothèses, les définitions, méthodologies, sources de données et modèles utilisés	La méthodologie appliquée pour les émissions en suivant la méthode de tier1 a été utilisée pour tous les secteurs d'émissions et d'absorption lors de la TCN. Le logiciel GACMO a été utilisé pour faire des simulations d'atténuation.
(ii)	Pour les Parties dont les contributions déterminées au niveau national contiennent des composants autres que les gaz à effet de serre, informations sur les hypothèses et les approches méthodologiques utilisées en relation avec ces composants, le cas échéant	NA
(iii)	Pour les facteurs de forçage climatique inclus dans les contributions déterminées au niveau national non couvertes par les lignes directrices du GIEC, des informations sur la façon dont les forçages climatiques sont estimés	NA
(iv)	Autres informations techniques, comme nécessaire	NA
g)	L'intention de recourir à la coopération volontaire au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris, le cas échéant	Bien que n'étant pas PMA, la République du Congo entend recourir à la coopération volontaire.
6	<i>Comment la Partie considère que sa contribution déterminée au niveau national est juste et ambitieuse à la lumière de sa situation nationale :</i>	
a)	Comment la Partie considère que sa contribution déterminée au niveau national est juste et ambitieuse à la lumière de sa situation nationale	<p>La République du Congo considère que sa CDN révisée est équitable et suffisamment ambitieuse pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques d'ici 2030, en prenant en compte sa situation sociale et économique. Etant un faible contributeur aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, le pays tient à garder le cap du développement de son économie tout en utilisant les outils et les technologies à faible émission de carbone.</p> <p>En effet, la CDN révisée de la République du Congo est animée par la volonté de lutter contre la pauvreté (ODD1), d'atteindre une économie à faible émission de carbone et résiliente au changement climatique, de parvenir à un développement durable en allant vers la transition énergétique et l'utilisation des énergies vertes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité dans les émissions passées et futures ; • Capacité à investir dans les politiques d'atténuation

b)	<p>Considérations d'équité, y compris réflexion sur l'équité</p>	<p>Depuis plus de trois décennies, la République du Congo fait de réels progrès dans le cadre de la gouvernance forestière et de la mise en œuvre effective d'action de terrain en matière de conservation et de gestion durable de ses forêts mais aussi depuis près de cinq ans dans la gestion durable de ses tourbières.</p> <p>Les efforts que la République du Congo déploie en matière de conservation et gestion durable des écosystèmes forestiers sont énormes.</p> <p>Les parties prenantes au niveau national considèrent que ces efforts sont énormes et invitent la communauté internationale à reconnaître non seulement ses efforts, mais aussi à les récompenser.</p>
c)	<p>Comment la Partie a traité le paragraphe 3 de l'article 4 de l'Accord de Paris</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Contribution Déterminée au niveau National mise à jour et renforcée de la République du Congo représente une progression par rapport à sa Contribution Déterminée au niveau National communiquée en 2015, car elle élargit le champ des secteurs visés par l'atténuation en intégrant le secteur des forêts. • La Contribution Déterminée au niveau National actuelle a bénéficié d'une grande participation des parties prenantes (ONG, Ministères clés, experts des différents secteurs publics et privés). • La CDN intègre aussi les questions de relations homme-femme (genre) et de la pleine participation des femmes dans la lutte contre le changement climatique. • La CDN a bénéficié de l'expertise des consultants locaux dans sa préparation et sa rédaction. • La CDN a pris en compte les gaz fluorés.
d)	<p>Comment la Partie a traité l'article 4, Paragraphe 4, de l'Accord de Paris</p>	<p>C'est notamment la stratégie REDD+ qui a proposé pour le long terme des activités de développement sobre en carbone. Outre le secteur forestier, le secteur des hydrocarbures a proposé l'élimination des torchères d'ici 2030.</p>
e)	<p>Comment la Partie a traité l'article 4, Paragraphe 6, de l'Accord de Paris</p>	<p>Bien que ne faisant pas partie des PMA, la République du Congo envisage l'élaboration et la communication des stratégies, plans et mesures de développement à faible émission de gaz à effet de serre.</p>
7	<p><i>Comment la contribution déterminée au niveau national contribue à la réalisation de l'objectif de la Convention tel qu'énoncé à son article 2:</i></p>	
a)	<p>Comment la contribution déterminée au niveau national contribue à la réalisation de l'objectif de la Convention tel qu'énoncé à son article 2</p>	<p>Les mesures proposées sont basées sur les politiques mesures, stratégies, et plans en vigueur en République du Congo.</p> <p>Les mesures proposées dans la CDN révisée ne devraient pas mettre en danger le développement socioéconomique</p>

		du pays. Ce qui ne devrait pas mettre en danger les écosystèmes naturels, la production alimentaire. Par ailleurs, pour ce qui est des options d'atténuation dans le conditionnel, leur mise en œuvre dépend de l'apport des partenaires.
b)	Comment la contribution déterminée au niveau national contribue à la réalisation de l'article 2, paragraphe 1 a), et de l'article 4, paragraphe 1, de l'Accord de Paris	Oui, les efforts de la République du Congo dans sa CDN visent à contribuer à l'atteinte de l'objectif global de limiter le réchauffement planétaire en-deçà de 2 degrés Celsius

NA : Information non disponible

III- ADAPTATION

Conformément aux articles 7.10 et 7.11 de l'Accord de Paris, la République du Congo a choisi d'intégrer une composante sur l'adaptation, qui inclura ses priorités, ses besoins de mise en œuvre et de soutien, ses plans et ses actions.

3.1- Impacts, risques et vulnérabilités

La CDN actuelle vise à accélérer la croissance socio-économique du Congo en s'attaquant de manière globale aux vulnérabilités spécifiques du secteur et en débloquent et en orientant les investissements nationaux et externes vers l'adaptation pour une action climatique efficace.

3.1.1- Secteur Energie

a)- Sous-secteur du bois-énergie

Les impacts des changements climatiques sur le sous-secteur de la biomasse-énergie relevés par les populations sont entre autres l'amenuisement des ressources en bois-énergie, l'éloignement des zones de collecte du bois-énergie, l'augmentation du prix du bois-énergie. Dans le futur, si rien n'est fait et en considérant l'incidence des changements climatiques selon le scénario RCP6.0, l'indice de vulnérabilité global de ce sous-secteur va augmenter légèrement à cause de la demande de plus en plus élevée, de l'amenuisement des ressources et de son exposition.

b)- Sous-secteur de l'hydroélectricité

Le potentiel de l'hydroélectricité est fortement lié à la disponibilité des ressources en eau surtout de surface et de leurs débits d'entrée au niveau des bassins où sont installés les barrages. Or, les ressources en eau constituent l'un des secteurs les plus exposés aux changements climatiques du fait de leur dépendance vis-à-vis du climat, notamment de la variation de plusieurs paramètres climatiques au rang desquels se trouvent la pluviométrie, l'évaporation et la température. Les analyses indiquent que le sous-secteur de l'hydroélectricité est moyennement exposé aux aléas climatiques. Les principaux aléas sont la mauvaise répartition des pluies et la sécheresse.

c)- Sous-secteur des hydrocarbures

La diminution de l'offre énergétique en biomasse et hydroélectricité devrait accentuer la consommation en hydrocarbures. La tendance de la hausse de la consommation en hydrocarbures pouvant être une situation prévisible à grande échelle (sous-région, continent, etc.), un déséquilibre de plus en plus important de l'offre et de la demande devrait entraîner une hausse des prix des produits pétroliers sur le marché mondial. La nette augmentation de la consommation en hydrocarbures (essence, gasoil) au Congo en réponse à la crise énergétique à partir de 1998 (début des années d'extrêmes sécheresses), est une situation qui justifie la tendance du recours aux produits pétroliers en cas de déficit majeur d'énergie hydroélectrique au Congo.

3.1.2- Secteur Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres (AFAT)

a) Vulnérabilité et impacts des changements climatiques sur le sous-secteur de l'agriculture

Les changements climatiques impactent le sous-secteur agricole Congolais à divers degrés suivant la région considérée. Toutefois, certains facteurs climatiques comme l'augmentation de l'ampleur des séquences sèches, le dérèglement des saisons, l'irrégularité des pluies, la baisse des précipitations annuelles, les inondations, l'augmentation des températures, etc, constituent une menace sérieuse pour ce sous-secteur au Congo.

b) Vulnérabilité et impacts des changements climatiques sur le sous-secteur de la foresterie et autres affectations des terres

Les facteurs climatiques ci-après constituent une menace sérieuse pour le sous-secteur forestier en République du Congo. Il s'agit : de l'augmentation de l'ampleur des séquences sèches, du dérèglement des saisons, du décalage des saisons, de l'irrégularité des pluies, de la sécheresse intense, des baisses des précipitations annuelles et de l'augmentation des températures.

3.1.3- Secteur Ressources en Eau

Les ressources en eaux souterraines les plus vulnérables sont celles du bassin côtier, car elles sont utilisées pour alimenter en eau potable l'agglomération de Pointe-Noire, qui sans cesse est en plein développement économique avec une forte croissance de la population. L'alimentation de la nappe superficielle d'épaisseur se fait par infiltration efficace moyenne et celle-ci est très sollicitée par des forages et de nombreux puits traditionnels non déclarés.

Les étiages de plus en plus sévères de ces 25 dernières années (car la valeur moyenne des hauteurs minimales a baissé de 157%), auxquels s'ajoute une aggravation du phénomène d'ensablement, entraînent de graves conséquences sur la biodiversité, la pêche et sur la navigation avec une nette régression du trafic au port de Brazzaville.

3.1.4- Etablissements humains et santé

Aux horizons 2020, 2050, 2080 et 2100, avec la conjonction de la modification des sols par des dallages, des activités thermiques (centrales, transports...) il faut s'attendre à un réchauffement artificiel des villes de cette taille. La diminution des espaces verts (augmentation de l'effet albédo et l'absence des plans d'eau) participe également à la modification de l'équilibre thermique et pluviométrique.

Les indicateurs démographiques et de santé du Congo mettent en évidence l'état préoccupant de la santé de la population. Cet état se caractérise par une importante mortalité maternelle néonatale, infanto-juvénile et par une morbidité élevée.

Les projections climatiques telles que prévues vont accroître ces situations endémiques avec la faible capacité d'assainissement et la malnutrition chronique.

3.1.5- Secteur du Littoral et zone côtière

Les aléas pertinents identifiés dans la zone côtière du Congo sont : érosion côtière, les inondations et les crues, submersion marine, les pluies tardives, poches de sécheresse, élévation du niveau marin, vents forts, salinisation et dégradation des humides du système lagunaire. L'élément majeur d'effet et

d'ampleur connu sur la côte congolaise est l'érosion marine qui se démarque par un recul du trait de côte. L'élévation du niveau marin est encore peu perceptible.

3.1.6- Secteur du Tourisme

Dans le secteur du tourisme, l'augmentation de la température pourrait conduire à la migration et/ou destruction de la faune entraînant une baisse de l'activité touristique (fréquentation). La variabilité de la pluie entraînerait des indisponibilités saisonnières et une diminution de l'activité touristique.

3.2- Type d'objectifs d'adaptation

Pour renforcer la résilience face aux effets néfastes du changement climatique, il est envisagé :

- La protection des populations ;
- La protection du patrimoine naturel, de la biodiversité, des forêts et des ressources halieutiques ;
- Bâtiments ;
- La protection des systèmes productifs sensibles au changement climatique, comme l'agriculture ;
- La protection des systèmes des infrastructures à fort risque.

Les objectifs pour accroître la résilience dans le secteur forestier, sont notamment :

- Arrêter la déforestation et la dégradation des forêts indigènes ;
- Maintenir les parcs nationaux, les réserves et les aires protégées ;
- Création et gestion de réserves forestières ;
- Promouvoir le reboisement et la réhabilitation des forêts défrichées et dégradées avec des espèces d'arbres résilientes au changement climatique et écologiquement et socialement appropriées ;
- Promouvoir l'agroforesterie intégrée dans les zones destinées à l'agriculture ;
- Décourager l'abattage d'arbres sur les allocations fiscales ;
- Encourager les détenteurs d'allotissements fiscaux à planter et à gérer des arbres sur leurs propriétés.

Tableau n°23 : Résumé des actions d'adaptation prioritaires prises en charge et non prises en charge

Domaine prioritaire	Scénario inconditionnel	Scénario conditionnel
Sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • La politique agricole intelligente face au climat est socialement inclusive • Les progrès en matière de sécurité alimentaire sont soutenus par la politique nationale de sécurité alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Extension et réplique de l'infrastructure, de la technologie, de la formation et de la gestion des informations et des connaissances de l'agriculture intelligente face au climat des petits exploitants pour améliorer la sécurité alimentaire, la sécurité nutritionnelle et renforcer la résilience des agriculteurs vulnérables et avoir accès à des subventions.
Eau et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la Politique Nationale de l'Eau et de l'Assainissement • Les partenaires au développement mettent en œuvre la politique dans les Départements ; le Département de la planification et du suivi national (DNPM) supervise cette activité, qui a débuté dans certains Départements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des risques liés au changement climatique et à d'autres pressions pesant sur les ressources en eau en République du Congo ; • Analyse du niveau de résilience au climat des différents types de technologie dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ; • Accroissement de l'accès à des services d'eau potable résilients au climat dans les zones touchées par la salinisation des aquifères côtiers et où les sécheresses deviennent plus fréquentes et plus intenses ; • Accroissement de l'accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité et résilients face au changement climatique dans les zones rurales, en particulier sur le corridor fluvial ; • Elaboration des normes nationales pour un approvisionnement en eau et un assainissement résilient face au climat, y compris pour les institutions (centres de soins de santé, écoles) ; • Adaptation des technologies pour tenir compte des risques climatiques dans les communautés et les institutions ; • Mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités en matière de Gestion Intégrée des Ressources en Eau résiliente au climat ; • Réalisation des études de faisabilité pour l'utilisation de procédés de dessalement afin de produire de l'eau douce.

		<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de l'efficacité de l'eau et de l'énergie en garantissant, dans la mesure du possible, l'utilisation d'énergies renouvelables pour les opérations d'approvisionnement en eau et d'assainissement, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), et la production d'énergie à partir des déchets. Les activités mises en œuvre dans le cadre de la politique nationale doivent être reproduites dans toutes les communautés.
Inondations côtières et montée du niveau de la mer	<ul style="list-style-type: none"> • Plantation de mangroves • Structures de défense côtière • Réhabilitation côtière et relocalisation / réinstallation • Évaluations des risques climatiques et de la vulnérabilité dans les Départements 	<ul style="list-style-type: none"> • Élargissement et reproduction de mesures réussies sur les côtes du pays • Normes et codes de planification physique résilients au climat • Aucune politique sur les infrastructures résilientes au climat
Inondations intérieures	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations des risques climatiques, des dangers et de la vulnérabilité • Exercices communautaires de simulation d'inondations • Intégration du système d'alerte précoce 	<ul style="list-style-type: none"> • Extension et réplique à l'échelle nationale • Cartographie des dangers • Stabilisation des sols • Normes et codes de planification physique résilients au climat • Plans de gestion des infrastructures et des actifs
Villes et changement climatique.	<ul style="list-style-type: none"> • Politique énergétique nationale 2018-2028, qui sous-tend l'action sur le secteur énergétique, affectant les villes face aux impacts du changement climatique • Un soutien au projet a été reçu pour créer un secteur des transports plus résilient au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Action sur les options de transport à faibles émissions demeurant sans appui • Connexion des agriculteurs aux marchés des zones rurales via des infrastructures à l'épreuve du climat • Mesures pour accroître les défenses côtières des infrastructures, normes et codes de planification physique résilients au climat • « Écologisation » des plans de développement urbain • Amélioration des systèmes d'eaux pluviales et de drainage et gestion des déchets (égouts, municipaux, industriels)
Migration induite par le climat	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien indirect à l'action sur les migrations induites par le climat 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de la dimension genre dans les évaluations de la réinstallation et de l'inclusion sociale des populations ; • Sensibilisation aux impacts des migrations liées au changement climatique sur les terres coutumières

		<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un éventail de stratégies et d'activités nécessaires pour préparer la réinstallation, y compris des consultations approfondies avec les migrants induits par le climat et leurs communautés d'accueil ; le NCCDMP stipule que le soutien à la réinstallation des personnes devrait être envisagé, y compris par le biais de la planification et de la construction de bâtiments et d'infrastructures par le Gouvernement local.
Paludisme et maladies à transmission vectorielle	<ul style="list-style-type: none"> • Le paludisme est reconnu comme l'une des cinq principales activités prioritaires du Ministère en charge de la Santé • Des mesures ont été prises pour détruire et réduire la reproduction des vecteurs du paludisme • La gestion de la santé environnementale est à l'étude • La politique d'impact du changement climatique sur la santé est en cours de rédaction 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les services de santé environnementale. • Améliorer la technologie (c.-à-d. Les moustiquaires) et la distribution • Améliorer la recherche sur la compréhension des impacts et des réponses • Assurer un accès accru à l'eau potable et à l'assainissement de base dans les zones rurales, exposé aux dangers climatiques ; ce qui entraîne une diminution du paludisme et d'autres maladies à transmission vectorielle • Appliquer le concept des îles saines
Glissements de terrain et éboulement/érosion	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des risques de glissements de terrain à l'aide de la technologie (SIG, LIDAR et autres) • Assistance conseil à l'ingénierie de conception de projets routiers et d'infrastructures en utilisant les directives climatiques des partenaires au développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des conceptions d'ingénierie • Mise en œuvre des évaluations des géo-dangers • Amélioration du drainage des eaux pluviales • Reboisement et stabilisation des sols
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la gestion des déchets solides et chimiques au niveau national • Planification de la gestion des déchets municipaux • Planification de la gestion des déchets spéciaux (plastiques, déchets électroniques, encombrants, mines, etc.) • Sensibilisation aux déchets ménagers • Sensibilisation et éducation de la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration des contours d'un système formel de gestion des déchets. • Amélioration des capacités du secteur des déchets grâce aux connaissances, à la formation, à la recherche et à l'intervention • Promotion des investissements dans la gestion industrielle des eaux usées qui affectent la biodiversité à partir des protocoles de gestion des déchets inefficaces

Tableau n°24 : Mesures d'adaptation en lien avec les ODD avec des co-bénéfices atténuation

Mesures d'adaptation	Description	Horizon	Liens avec	
			le genre	les ODD (cf. intitulés, en annexe 2)
Priorité d'adaptation 1	Renforcer la résilience du secteur agricole pour améliorer la production agricole en République du Congo d'une manière intelligente face au climat	2022-2030	La dimension genre est prise en compte pour : (i) restaurer les moyens de subsistance et la capacité de production des producteurs agricoles et autres, (ii) augmenter la production et le rendement agricole, entre autres, (iii) améliorer l'efficacité et la compétitivité des chaînes de valeur agroalimentaire et halieutique, (iv) encourager les investissements privés le long de la chaîne de valeur et des solutions techniques innovantes et un meilleur accès au financement et l'assurance climatique, (v) renforcer l'environnement institutionnel favorable, (vi) accroître la résilience des ménages s'agissant de la nutrition et la sécurité alimentaire.	1, 2, 3, 5, 8, 12 et 15
Co-bénéfice atténuation	L'agriculture climato-intelligente comprend des mesures de réduction des GES telles que la gestion des quantités et des types d'engrais			
Activités clés	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer les moyens de subsistance et la capacité de production des agriculteurs et des producteurs ; • Accroître la production et la productivité agricoles ; • Améliorer l'efficacité et la compétitivité des chaînes de valeur agroalimentaires, y compris la pêche ; • Encourager les investissements privés le long de la chaîne de valeur agroalimentaire, y compris des solutions techniques innovantes et un meilleur accès au financement et à l'assurance climatiques ; • Renforcer l'environnement institutionnel favorable ; • Accroître la résilience des ménages en ce qui concerne la sécurité alimentaire et nutritionnelle. 			
Priorité d'adaptation 2	Promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles, restaurer les paysages dégradés et accroître le couvert forestier de la République du Congo tout en répondant aux besoins écologiques, sociaux et économiques d'une gestion durable des forêts	2025-2030	La dimension genre est prise en compte pour : (i) atteindre les objectifs du CAFI, (ii) adapter les systèmes forestiers au changement climatique, (iii) créer des sites dont la capacité de production est adaptée au développement de l'industrie de transformation des PFL et	1, 8, 12 et 15
Co-bénéfice atténuation	Les activités de reboisement, de boisement et de restauration des terres améliorent les puits de carbone			

<p>Activités clés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre les objectifs énumérés dans la Déclaration du CAFI sur le rôle des forêts méditerranéennes dans la réalisation des CDN ; • Adapter les systèmes forestiers au changement climatique en luttant contre la dégradation des terres, en contrôlant l'érosion de la couche arable, en améliorant la qualité de l'eau et la productivité des sols ; • Créer des sites avec une capacité de production améliorée en lien avec le développement de l'industrie de transformation des produits forestiers ligneux et non ligneux et avec les besoins de la population en termes de biens et services et d'amélioration des possibilités d'emplois ; • Promouvoir la gestion durable des parcours ; • Réduire le risque d'incendies de forêt intenses et fréquents grâce au développement de mesures de prévention des incendies et de systèmes d'alerte précoce; • Gérer les épidémies de ravageurs et de maladies pour protéger les forêts et les ressources forestières. 		<p>PFNL en considérant les besoins des populations, (iv) valoriser la gestion durable des filières forestières, (v) valoriser les mesures d'alerte contre les incendies de forêt, (vi) lutter contre toutes menaces sur les ressources forestières.</p>	
<p>Priorité d'adaptation 3</p>	<p>Développer des services d'eau durables, y compris l'irrigation, afin d'améliorer les conditions de vie des populations</p>	<p>2022-2025</p>	<p>La dimension genre est prise en compte pour : (i) mettre en œuvre la stratégie en eau, (ii) améliorer l'approvisionnement en eau potable bénéfique aux populations, (iii) promouvoir l'usage des énergies renouvelables, (iv) mettre en place un cadre juridique et institutionnel garantissant la bonne gestion du secteur de l'eau, (v) garantir le financement du secteur de l'eau à travers des mécanismes appropriés, (vi) mettre en place une coordination des</p>	<p>1, 3, 8, 9, 11, 12 et 15</p>
<p>Co-bénéfice atténuation</p>	<p>L'irrigation utilisant des sources d'énergie propres réduit les émissions de GES</p> <p>L'irrigation, l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées utilisant des sources d'énergie propres réduisent les émissions de GES. Augmenter l'efficacité des systèmes de distribution d'eau soutient aussi la réduction des émissions de GES.</p>			
<p>Activités clés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer des évaluations des risques climatiques pour toutes les interventions en matière d'approvisionnement 			

	<p>en eau et d'assainissement, et cartographier les zones du pays : (i) où l'accès à l'approvisionnement de base en eau est faible et où les sécheresses sont fréquentes, (ii) où l'accès aux services d'assainissement de base est faible et où les inondations sont fréquentes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier l'état des ressources en eau et des pressions qu'elles subissent dans les zones les plus vulnérables ; - Identifier des solutions contextualisées et résilientes au climat pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement afin de faire face aux risques climatiques aux niveaux national (environnement favorable), sous-national (par exemple, le bassin du fleuve) et local ; - Intégrer la résilience climatique, y compris les zones prioritaires identifiées (à haut risque climatique) et les solutions adéquates dans la stratégie nationale de l'eau ; - Améliorer l'efficacité des systèmes de distribution d'eau dans les zones urbaines, l'utilisation de l'eau d'irrigation et étendre l'approvisionnement en eau de surface pour l'irrigation ; - Encourager et soutenir l'utilisation d'énergies renouvelables dans l'irrigation agricole et les services d'eau potable, et récupérer l'énergie des déchets ; - Construire un cadre juridique et institutionnel opérationnel et durable pour assurer une bonne gestion du secteur de l'eau et de l'assainissement résiliente au climat pour le développement de services durables et efficaces ; - Développer des outils de financement du secteur pour mettre en place des mécanismes financiers permettant d'assurer la durabilité et l'équilibre financier des services résistants au climat ; - Impliquer tous les acteurs de la chaîne de services et mettre en place des mécanismes durables de 		<p>services concernés pour la mutualisation des efforts et un bon suivi.</p>	
--	---	--	--	--

	collaboration et de coordination pour améliorer le suivi et la transparence du secteur.			
Priorité d'adaptation 4	Valoriser et gérer durablement la biodiversité terrestre et marine de la République du Congo pour la préservation et la conservation de ses écosystèmes et habitats et des espèces qu'ils abritent afin de répondre de manière adéquate aux pressions anthropiques et naturelles et de garantir aux citoyens Congolais un accès égal aux biens et services écosystémiques	2022-2030	La dimension genre est prise en compte dans la valorisation et la gestion durable de la biodiversité terrestre et marine de la République du Congo.	15
Co-bénéfice atténuation	La gestion de la biodiversité contribue aux puits de carbone et à l'économie bleue		La dimension genre est prise en compte pour : (i) identifier le statut des espèces de flore et de faune connues et conserver la moitié des espèces en voie d'extinction, (ii) protéger 1/5 des écosystèmes naturels terrestres et marines et les représenter dans le réseau des aires protégées, (iii) accroître les réserves naturelles sur toute l'étendue du territoire, (iv) gérer durablement tous les écosystèmes de façon à les intégrer dans l'aménagement du territoire, (v) réduire l'écart de l'empreinte écologique et la biocapacité du pays, (vi) mettre en place des mécanismes de contrôle de l'intrusion et de la diffusion des espèces non autochtones dans l'environnement, (vii) identifier les écosystèmes plus vulnérables aux changements climatiques et prévoir des plans d'adaptation qui conviennent, (viii) prévoir la réhabilitation des sites dégradés de façon à garantir leur	2, 4, 11, 12, 14 et 15
Activités clés	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier le statut des espèces de flore et de faune connues et mettre en œuvre des actions de conservation sur 50% des espèces menacées ; • Protéger au moins 20% des écosystèmes naturels terrestres et marins et représenter tous les types d'écosystèmes dans le réseau des aires protégées ; • Augmenter le pourcentage total de couverture des réserves naturelles pour atteindre au moins 25% de la superficie du Congo ; • Gérer durablement 50% de tous les écosystèmes naturels et les prendre en compte correctement dans la mise en œuvre de l'aménagement du territoire ; • Réduire l'écart entre l'empreinte écologique et la biocapacité du pays, c'est atteindre un état d'égalité ; • Mettre en place des mesures efficaces pour contrôler l'introduction et la diffusion de la biodiversité non indigène dans l'environnement ; • Identifier les écosystèmes vulnérables au changement climatique et élaborer et mettre en œuvre des plans d'adaptation appropriés ; 			

	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des plans de réhabilitation dans au moins 20% des sites dégradés afin qu'ils puissent garantir la fourniture durable de services écosystémiques. 		potentiel de production en services écosystémiques	
Priorité d'adaptation 5	Réduire la vulnérabilité des impacts du changement climatique sur les zones côtières, en particulier dans les villes		La dimension genre est prise en compte dans le cadre de : (i) l'évaluation de l'intrusion de l'eau de mer dans les principaux aquifères côtiers, (ii) l'amélioration de la recharge artificielle de certains aquifères sélectionnés, (iii) l'actualisation progressive du bilan hydrique de tous les aquifères, (iv) la modélisation de l'aquifère salin et poreux, (v) l'augmentation de la capacité de protection des côtes contre les ondes de tempête et l'élévation du niveau de la mer, (vi) la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles, telles que la pêche	6, 9, 10 et 14
Co-bénéfice atténuation				
Activités clés	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer l'intrusion d'eau de mer dans les principaux aquifères côtiers et l'impact sur le développement socio-économique et la santé ; Améliorer la recharge artificielle de certains aquifères sélectionnés ; Actualiser progressivement le bilan hydrique de tous les aquifères ; Effectuer la modélisation de l'aquifère salin et poreux ; Augmenter la capacité de protection des côtes contre les ondes de tempête et l'élévation du niveau de la mer ; Promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles, telles que la pêche. 	2022-2025		
Priorité d'adaptation 6	Assurer la santé et la sécurité publiques en général grâce à des systèmes de santé résilients au climat			3, 6, 10 et 11
Co-bénéfice atténuation				
Activités clés	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer la vulnérabilité du secteur de la santé publique au changement climatique, identifier les effets actuels et futurs sur la santé et mettre en place des systèmes d'alerte précoce ; Renforcer les capacités des professionnels du secteur de la santé dans l'identification des impacts sur la santé d'autres secteurs (par exemple, les transports, l'énergie, l'alimentation, l'eau, le logement et le développement urbain) ; Autonomiser et assurer la durabilité des fonctions et services de santé environnementale existants pour faire 	2022-2025		

	<p>face aux défis de la sécurité de l'eau pour la santé, la dégradation de la qualité de l'eau, les sécheresses, les vagues de chaleur, la sécurité et la sûreté alimentaires, la redistribution des vecteurs, la dégradation de la qualité de l'air, les inondations et autres catastrophes naturelles liées au climat ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la surveillance épidémiologique pour intégrer les nouveaux résultats de santé dans l'unité de surveillance épidémiologique ; • Développer un mécanisme pour intégrer les données climatiques dans le système national d'information sanitaire ; • Développer des stratégies, plans et projets de réponse du système de santé et les intégrer dans les stratégies nationales de santé. 			
Priorité d'adaptation 7	Réduire les risques de catastrophe et minimiser les dommages en atténuant et en s'adaptant aux risques naturels liés au climat et aux conditions météorologiques extrêmes			1, 2, 3, 9, 10 et 11
Co-bénéfice atténuation				
Activités clés	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une évaluation des risques multirisques ; • Mettre à jour / revoir les cartes des risques d'inondation, d'incendie et de sécheresse ; • Améliorer et développer une plate-forme d'alerte rapide pour les risques multiples ; • Coordonner la mise à jour de la stratégie nationale de gestion des feux de forêt. 	2022-2025		
Priorité d'adaptation 8	Mise en place d'un système d'observation, de gestion des informations et d'alerte sur les risques climatiques au Congo.	2022-2030		13
Co-bénéfice atténuation				
Activités clés	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système optimal de collecte d'information climatique et hydrologique opérationnel et efficace au niveau de chaque zone agro écologique ; 			

	<ul style="list-style-type: none"> • Vulgariser les connaissances climatiques, météorologiques et hydrologiques au Congo à des fins d'adaptation au changement climatique ; • Renforcer et multiplier les stations agrométéorologiques. 			
Priorité d'adaptation 9	Sensibilisation de la population en tenant compte de la dimension genre et des décideurs sur les effets des changements climatiques et sur les mesures à prendre.	2022-2025		13
Co-bénéfice atténuation				
Activités clés	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les acteurs (autorités locales et nationales) et les populations Congolaises en vue d'améliorer leur résilience aux effets du changement climatique ; • Mettre à jour la stratégie de communication sur le changement climatique pour informer le grand public ; • Diffuser les bonnes pratiques d'adaptation à mettre en œuvre ; • Sensibiliser les élus aux changements climatiques et à la prise de décision pour améliorer la résilience de leurs territoires. 			
Priorité d'adaptation 10	Adaptation des référentiels techniques de construction des infrastructures aux effets des changements climatiques.			9
Co-bénéfice atténuation				
Activités clés	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les référentiels techniques de construction et d'entretien des infrastructures aux effets possibles des changements climatiques ; • Élaborer une méthodologie harmonisée pour réaliser les diagnostics de vulnérabilité des infrastructures aux changements climatiques ; • Modifier les référentiels techniques et l'ingénierie de construction en les adaptant au contexte de changement climatique ; 	2022-2030		

	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités dans le contrôle de la qualité des matériaux de construction, qu'ils soient importés ou produits localement ; • Renforcer les dispositifs de contrôle et de suivi de l'exécution des travaux de construction. 			
Priorité d'adaptation 11	Prise en compte des changements climatiques dans le développement des activités touristiques et artisanales.			13 et 8
Co-bénéfice atténuation				
Activités clés	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la résilience des activités touristiques et artisanales aux effets du changement climatique ; • Créer et réaménager les infrastructures touristiques ; • Structurer le secteur de l'artisanat à travers un inventaire des activités et métiers qui la composent ; • Diversifier et accroître l'offre en matières premières du secteur de l'artisanat ; • Encourager la production artisanale (organisation des concours du meilleur artisan, des foires expositions, etc.) ; • Améliorer la conservation des produits artisanaux pour limiter leur détérioration et les pertes ; • Développer des voies d'accès aux centres artisanaux et sites touristiques. 	2022-2030		

IV- DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE LA CDN EN REPUBLIQUE DU CONGO

En République du Congo, les questions relatives aux changements climatiques, sont sous la tutelle du Ministère en charge de l’Environnement. Ce Ministère accompagne l’action gouvernementale dans la préparation des documents (fiches techniques, notes de position, etc.) et la participation aux différentes négociations (COP sur climat, One planet summit, etc.).

Les leçons tirées dans la mise en œuvre de la CDN initiale de 2015, ont conduit à la mise en place d’un dispositif institutionnel qui se présente comme suit :

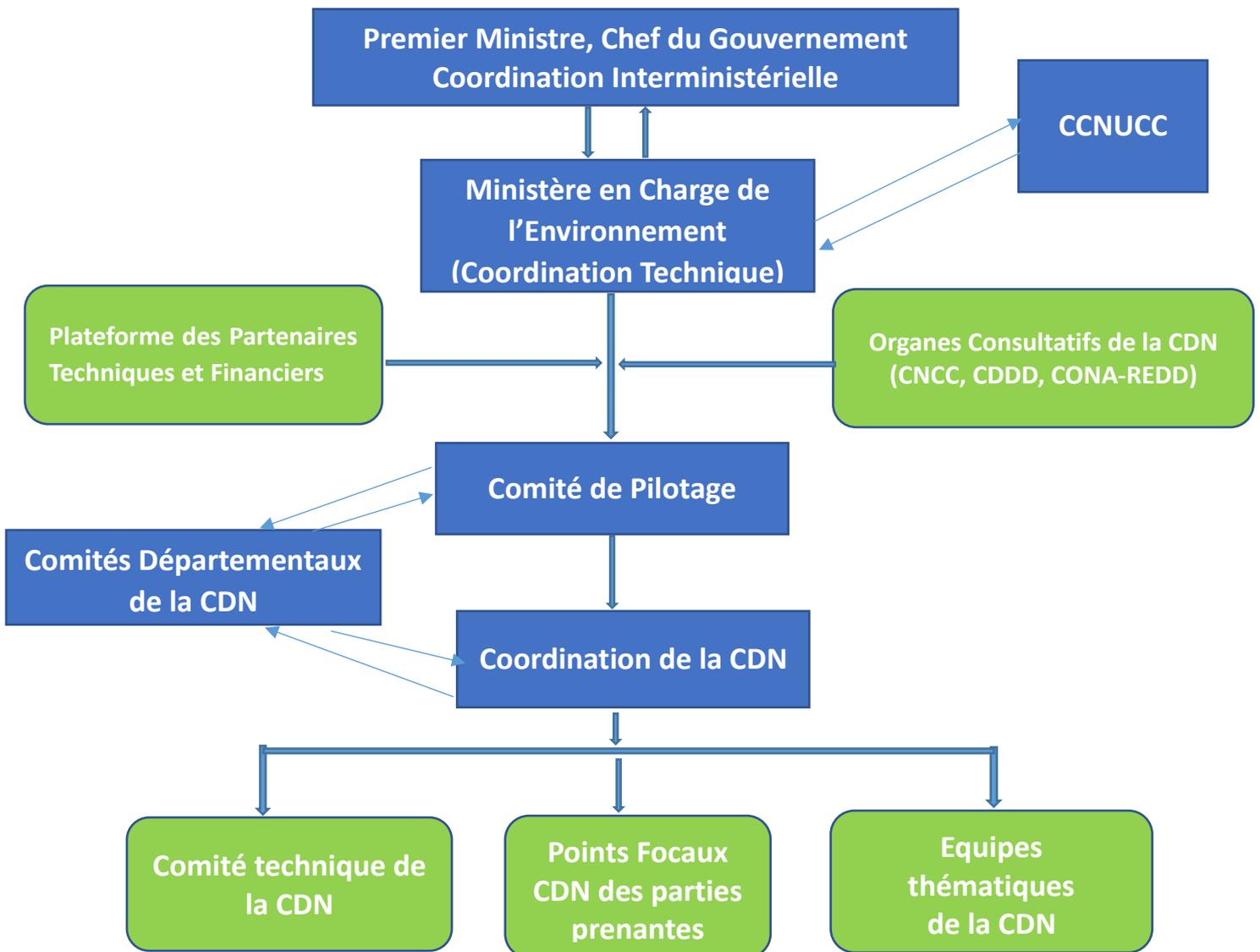


Figure n°20 : Arrangements institutionnels

<ul style="list-style-type: none"> • CNCC = Comité National sur les Changements Climatiques • CONA-REDD=Comité National REDD+ • CCF = Conseil consultatif des femmes • CCPH = Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap 	<ul style="list-style-type: none"> • CNDD = Comité National sur les Développement Durable • CCPH = Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap • CCJ = Conseil consultatif de la jeunesse • CCONGSC = Conseil consultatif des ONG et de la société civile
--	--

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement est responsable de la mise en œuvre de la CDN. Le Comité Interministériel est l'organe de haut niveau de gestion de la mise en œuvre de la CDN en République du Congo. Il est sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement. La vice-présidence est assurée par le Ministre en charge de l'Environnement.

Le ministère en charge de l'Environnement qui coordonne la politique du gouvernement en matière de changements climatiques, assure la Coordination Technique du processus CDN avec les parties prenantes institutionnelles, la société civile et les Partenaires Techniques et Financiers. L'intérêt porté sur la dimension genre justifie la place du Conseil consultatif des femmes, du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap et du Conseil consultatif de la jeunesse.

Le Comité de Pilotage est l'organe chargé de donner les orientations stratégiques pour la mise en œuvre de la CDN. Il constitue un cadre de concertation nationale et de dialogue politique entre le Gouvernement et ses partenaires du secteur privé, de la société civile et d'appui au développement. Il est présidé par le Ministre en charge de l'Environnement.

La Coordination de la CDN, est l'organe de mise en œuvre de la CDN en République du Congo.

Les Comités Départementaux de la mise en œuvre de la CDN, sont des organes de facilitation de la mise en œuvre de la CDN au niveau départemental. Ils sont co-présidés par les Préfet et les Présidents des Conseils Départementaux.

Les équipes techniques ont la mission d'assister techniquement la Coordination de la CDN. Elles reflètent les cinq piliers de la CDN à savoir la gouvernance, l'atténuation, l'adaptation, le financement et le MNV/MRV.

Le comité technique appui la Coordination de la CDN sur toutes les questions techniques et scientifiques.

Les Points Focaux Ils ont pour missions de représenter leurs entités de tutelle au processus de mise en œuvre de la CDN. Ils sont désignés par les parties prenantes à l'Accord de Paris sur le climat désigne leurs points focaux.

Les arrangements institutionnels ainsi proposés, placent la mise en œuvre de la CDN sous l'autorité du Premier Ministre Chef du Gouvernement et sous la supervision technique du Ministre en charge de l'Environnement.

V- FINANCEMENT ET MISE EN OEUVRE

5.1- Besoins financiers en matière d'atténuation et d'adaptation :

5.1.1- Besoins financiers en matière d'atténuation :

Les tableaux n°25 et n°26 ci-après présentent les coûts d'investissement des mesures d'atténuation inconditionnel (sans appuis extérieurs) et conditionnelles (avec appuis extérieurs) en 2020, 2025 et 2030, ainsi que le cumul pour 2030.

Tableau n°25 : Coûts d'investissement des mesures d'atténuation non conditionnelle pour les années 2020, 2025 et 2030

Investissement Inconditionnel	Million US\$	Million US\$	Million US\$	Cumul Inconditionnel
Années	2020	2025	2030	2030
Total Investissement	44,88	142,22	190,76	377,86
Énergie	30,87	46,98	63,14	140,99
Industrie	3,12	3,90	4,69	11,71
Transport	0,00	6,60	7,20	13,80
Ménages	10,84	80,21	110,58	201,62
Services	0,05	0,32	0,66	1,02
AFAT	0,00	7,81	8,11	15,92
Déchets	0,00	0,61	0,91	1,52
Procédés industriels	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau n°26 : Coûts d'investissement des mesures d'atténuation conditionnelle pour les années 2020, 2025 et 2030

Investissement Inconditionnel	Million US\$	Million US\$	Million US\$	Cumul Inconditionnel
Années	2020	2025	2030	2030
Total Investissement	70,65	1912,20	3447,89	5430,74
Énergie	69,31	720,22	634,90	1424,43
Industrie	0,00	0,00	0,00	0,00
Transport	0,00	1156,50	2777,50	3934,00
Ménages	0,00	0,00	0,00	0,00
Services	0,00	0,00	0,00	0,00
AFAT	1,34	35,87	35,87	73,08
Déchets	0,00	33,77	33,77	67,53
Procédés industriels	0,00	0,00	0,00	0,00

La somme totale de l'investissement des options Inconditionnelles et Conditionnelles s'élève à **5.808,60 millions de dollars US**. Le coût total d'investissement des options inconditionnelles est de **377,86 millions de dollars US**, alors que le coût total d'investissement des options conditionnelles s'élèvent à **5.430,74 millions de dollars US**.

5.1.2- Besoins financiers en matière d'adaptation :

Dans le cadre du processus de révision des CDN, une analyse approfondie et des consultations avec des experts des secteurs ont été entreprises pour produire des estimations de coûts conditionnelles et inconditionnelles pour les mesures d'adaptation jusqu'en 2030.

Il existe plusieurs fenêtres pour financer l'adaptation aux changements climatiques dont trois fonds finançant la capacité d'adaptation administrés par le FEM (la priorité stratégique, le fonds pour les PMA et le fonds spécial pour les changements climatiques), le fonds pour l'adaptation (FA) créé au titre du protocole de Kyoto et le Fonds vert pour le climat consacré par la COP 16 à Cancún. Le Congo pourrait aussi profiter de certains programmes régionaux et/ou internationaux financés par les partenaires au développement pour financer l'adaptation. Ces fonds seront utilisés pour renforcer les ressources nationales limitées et les capacités techniques pour l'intensification de l'action climatique. En attendant que le Congo se dote d'un Plan National d'Adaptation (PNA) qui fixera ses priorités en matière d'adaptation et précise les moyens pour sa mise en œuvre, les besoins en financement pour l'adaptation au changement climatique s'élevèrent à **3,795 milliards de dollars US** dont **1,016 milliards de dollars US** en inconditionnel et **2,779 milliards de dollars US** en conditionnel. (cf. tableau n°27 ci-dessous).

Tableau n°27 : Besoins en financement pour l'adaptation au changement

PROGRAMMES D'ADAPTATION	BESOINS EN FINANCEMENT (MILLIONS US)		
	INCONDITIONNEL	CONDITIONNEL	TOTAL
Sécurité alimentaire	452	808	1 260
Eau et assainissement	106	614	720
Inondations côtières et montée du niveau de la mer	116	464	580
Inondations intérieures	40	120	160
Villes et changement climatique	180	420	600
Migration induite par le climat	5	10	15
Paludisme et maladies à transmission vectorielle	100	300	400
Glissements de terrain/éboulement	15	35	50
Déchets	2	8	10
TOTAL	1 016	2 779	3 795

Le tableau n°28 ci-après présente la liste de quelques projets d'adaptation.

Tableau n°28.: Liste de quelques projets d'adaptation

Titre du Projet	Brève description	Estimation (US\$)
<p>Sécurité alimentaire résiliente au climat pour les femmes et les hommes petits exploitants au Congo grâce à une gestion intégrée des risques</p>	<p>La République du Congo est très vulnérable aux impacts du changement climatique. Il existe d'autres effets du changement climatique qui ne font pas encore la une des journaux, mais qui perturbent tout autant les moyens de subsistance des communautés rurales et les systèmes alimentaires. Le changement climatique entraîne des températures plus élevées et des changements dans les régimes de précipitations, y compris une incidence accrue de périodes de sécheresse prolongées. Cela se traduit par des réductions de la disponibilité de l'eau, des saisons de croissance variables et plus courtes et des réductions du potentiel de production. Dans les Départements du Sud Congo (Mindouli, Madingou, Nkayi et Dolisie), les impacts sont les plus durement ressentis, avec les niveaux les plus élevés de variabilité interannuelle des précipitations, ainsi que certaines des précipitations saisonnières les plus faibles du pays, associées à une augmentation des températures. Par conséquent, les moyens de subsistance dépendant de la pluie sont compromis et, avec des alternatives limitées pour faire face, les capacités du Gouvernement sont sollicitées pour aider à répondre aux besoins alimentaires récurrents. Les projections climatiques montrent que ces tendances se poursuivront et deviendront de nature plus variable. Pour relever ces défis, le projet sollicite le soutien du FVC pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. réduire la vulnérabilité aux risques climatiques grâce à la promotion d'une agriculture résiliente au changement climatique, ainsi qu'à la restauration et à l'amélioration des bassins versants, pour les femmes et les hommes en situation d'insécurité alimentaire ; 2. améliorer et maintenir la capacité d'adaptation des femmes et des hommes des petits exploitants grâce à une combinaison d'outils de gestion des risques intégrés et spécifiques au contexte et d'opportunités basées sur le marché ; 3. informer la planification de l'adaptation et la prise de décision entre les petits exploitants, les communautés et les autorités nationales / locales grâce à la production et à l'utilisation d'informations climatiques. <p>Ensemble, ces éléments renforceront les capacités des individus, des communautés et des gouvernements à faire face aux risques et aux vulnérabilités climatiques conformément aux engagements nationaux.</p>	<p>10 000 000</p>
<p>Renforcer la résilience climatique des moyens de subsistance agricoles dans les Départements agro-écologiques du Congo</p>	<p>Le projet proposé aide le Gouvernement de la République du Congo à renforcer la résilience aux risques liés au changement climatique des petits exploitants agricoles vulnérables dans les Départements agro-écologiques du pays. Ces Départements sont confrontés à des risques croissants en raison du changement climatique, principalement la variabilité des précipitations et l'augmentation de la fréquence des sécheresses, qui ont des impacts directs sur la production agricole dans le Département. Ce sont également les Départements de la République du Congo qui ont la</p>	<p>1 282 000 000</p>

	<p>plus forte concentration d'incidence de la pauvreté et où l'agriculture pluviale est prédominante. Par conséquent, les petits exploitants agricoles les plus pauvres de ces Départements sont confrontés à des effets dévastateurs sur leurs moyens de subsistance, ce qui érodera davantage les gains de développement. Les femmes sont affectées de manière disproportionnée par ces impacts, étant donné leur rôle dans la garantie de la production alimentaire des ménages et de la sécurité alimentaire / nutritionnelle, malgré leur accès inégal à la terre, à l'information et aux intrants (par exemple, semences améliorées, engrais, outils).</p>	
<p>Améliorer les systèmes d'information climatique pour un développement résilient au Congo</p>	<p>Le projet réduira l'exposition des communautés, des moyens de subsistance et des infrastructures de la République du Congo aux risques naturels induits par le changement du climat grâce à un système national de prévision et d'alerte précoce fondé sur l'impact multirisques qui fonctionne bien. Le projet contribuera à la réalisation des différents types d'impacts au niveau du Fonds d'adaptation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. augmentation de la résilience et amélioration des moyens de subsistance des personnes les plus vulnérables ; 2. résilience accrue de la santé et du bien-être et de la sécurité alimentaire et hydrique ; 3. résilience accrue des infrastructures et de l'environnement bâti face aux menaces du changement climatique <p>L'objectif du projet est de renforcer davantage les capacités d'observation et de surveillance liées au climat en République du Congo, les systèmes d'alerte précoce et d'action rapide et d'autres systèmes d'information liés à l'environnement. Il cherche à conduire à un changement de paradigme vers une prise de décision, une planification et une réponse éclairées par le climat et fondées sur des preuves. L'objectif primordial est d'intégrer la croissance verte, la résilience environnementale et l'adaptation dans la planification du développement national grâce à des systèmes d'information climatique efficaces.</p> <p>Le projet s'aligne correctement sur les critères d'investissement du FVC car il propose de fournir des informations climatiques opportunes et pertinentes pour réduire les pertes en vies humaines et en moyens de subsistance, la valeur des actifs physiques et les pertes environnementales et sociales dues à l'impact des événements météorologiques extrêmes liés au changement climatique. Ce résultat aura des impacts positifs directs et indirects sur les habitants du pays, principalement sur la population vulnérable du pays exposée aux effets néfastes du changement et de la variabilité climatique. En tant que changement de paradigme, le projet améliorera l'infrastructure d'hydrométrie existante fournie dans les projets précédents et renforcera la coordination pour une meilleure prestation de services dans différents secteurs prioritaires de l'économie congolaise afin de faciliter l'intégration transparente des informations climatiques dans la planification nationale. Les avantages socioéconomiques et environnementaux du projet sont également importants pour la création d'emplois, l'augmentation des revenus et l'amélioration de la santé et du niveau de vie, en particulier chez les femmes.</p>	<p>10 000 000</p>

<p>Renforcer la résilience des communautés vivant dans des paysages menacés par le changement climatique grâce à une approche d'adaptation basée sur les écosystèmes</p>	<p>Malgré sa faible population, plus de 70% de la population congolaise dépend des ressources naturelles pour assurer sa subsistance. La productivité de ces ressources naturelles est menacée à la fois par des facteurs climatiques et non climatiques, ce qui accroît la vulnérabilité des communautés rurales (communautés locales et populations autochtones). Il est prouvé que la détérioration de la biodiversité et des services écosystémiques entraînera une vulnérabilité accrue des communautés et une réduction du potentiel de moyens de subsistance et d'activités économiques fondés sur la nature. Un risque accru de sécheresse, combiné à une variabilité interannuelle et intra-annuelle accrue, entraînera probablement une augmentation des risques d'incendies de forêt, ce qui contribuera à l'intensification des pressions d'érosion liées au changement climatique. Le projet proposé part du principe que la biodiversité et les écosystèmes fournissent des services précieux, en particulier en ce qui concerne les services d'approvisionnement. Les moyens d'existence des communautés sont basés sur les services fournis par des écosystèmes sains, y compris la valeur économique grâce à l'utilisation agro-productive (pâturage pour le bétail et sols sains pour l'agriculture). Ce projet proposé utilisera l'adaptation basée sur les écosystèmes (EBay) à grande échelle comme approche rentable et à faible risque pour renforcer la résilience climatique dans les huit grands paysages ciblés pour la mise en œuvre. Cela entraînera un changement de paradigme.</p> <p>Le projet comprend trois volets, dont le premier vise à renforcer les capacités des communautés rurales dépendant des biens et services écosystémiques en développant des stratégies paysagères et des mécanismes de coordination pilotés par les communautés dans huit paysages. Des systèmes de gouvernance du paysage grâce à des processus de prise de décision participatifs entre les groupes communautaires eux-mêmes ou les communautés voisines seront mis en œuvre, tandis que la promotion du partage des connaissances entre les communautés et les autres parties prenantes en dehors du paysage cible sera au centre de la mise à l'échelle et de la reproduction des activités. Le premier élément est essentiel pour le succès et la durabilité de l'action communautaire d'adaptation au climat envisagée.</p>	<p>9 200 000</p>
<p>Adaptation physique intégrée et résilience des communautés grâce à un projet pilote d'accès direct amélioré dans les secteurs public, privé et de la société civile (Niari, Lékoumou et Bouenza)</p>	<p>Ce projet répond à l'appel à propositions (RfP) émis par le FVC en juillet 2016, et est conçu pour répondre aux objectifs déclarés de l'appel d'offres, à savoir : renforcer l'appropriation par les pays des projets et programmes en décentralisant la prise de décision au niveau des pays, permettant ainsi une plus grande implication et contribution des parties prenantes concernées. Contrairement à la modalité traditionnelle d'accès direct, il n'y aura pas de soumission de projets ou de programmes individuels au Fonds car la prise de décision pour le financement d'activités pilotes spécifiques sera dévolue au niveau national.</p> <p>L'objectif de ce projet est de renforcer les capacités institutionnelles et d'augmenter la résilience d'au moins 5% de la population dans le pays à la variabilité et au changement climatiques, dont 50% sont des femmes, grâce à l'adaptation des infrastructures, des bâtiments renforcés et des services écosystémiques améliorés. Le projet proposé est conçu pour renforcer l'appropriation par le pays de l'adaptation en déléguant la prise de décision au niveau national et</p>	<p>18 500 000</p>

	communautaire, une plus grande participation des communautés vulnérables au changement climatique. Le problème que ce projet cherche à résoudre est que le pays pilote souffre de pertes de biens, de vies et de bien-être en raison de la variabilité du climat et des extrêmes induits par le climat. Le changement climatique entraîne déjà une fréquence et une intensité accrues des événements météorologiques extrêmes.	
Renforcer la résilience de la petite agriculture à l'insécurité hydrique induite par le changement climatique dans les régions des hauts plateaux, les hautes collines et de la côte sud du Congo	<p>L'objectif de ce projet est d'autonomiser les petits exploitants vulnérables dans les Départements des hauts plateaux, des hautes collines et de la côte sud du Congo - en particulier les femmes et les agriculteurs appartenant à des minorités ethniques - afin de gérer les risques climatiques croissants pour la production agricole. Pour atteindre son objectif, le projet permettra aux petits agriculteurs de s'adapter à la variabilité des précipitations et à la sécheresse induites par le changement climatique grâce à la mise en œuvre de deux produits liés intégrant le FVC et le cofinancement à rechercher :</p> <p>1) eau pour les petits agriculteurs vulnérables pour une production agricole résiliente au climat face à la variabilité des précipitations et aux sécheresses induites par le changement climatique et,</p> <p>2) renforcement des capacités des petits exploitants agricoles à appliquer les informations, les technologies et les pratiques sur le climat et le marché pour une gestion de l'eau et de l'agriculture résiliente au climat. Alors que ce projet sera financé par le FVC pour cibler spécifiquement les minorités ethniques, les femmes et les autres agriculteurs pauvres / quasi pauvres, il utilisera les ressources du FVC et de cofinancement pour renforcer les capacités de tous les agriculteurs dans les zones vulnérables au climat.</p>	124 260 000
Projet de résilience climatique Likouala	<p>Le Département de la Likouala est un exemple de premier plan du besoin urgent de faire face aux défis multisectoriels du changement climatique en République du Congo. Les impacts comprennent des changements profonds dans la disponibilité de l'eau, des pressions de température pour les personnes, le bétail et les cultures, des changements dans la santé publique, les pratiques agricoles, les revenus, la sécurité alimentaire et l'écologie. Les modèles climatiques prévoient une nouvelle intensification des saisons sèches, mais aussi des pluies intenses imprévisibles et des inondations, qui constituent une menace importante pour les moyens de subsistance, en particulier parmi les pauvres. Pour la population, et les femmes sont particulièrement affectées négativement, ces développements présentent des défis croissants pour la vie quotidienne, avec un approvisionnement local en eau insuffisant, une détérioration des conditions de santé et des possibilités d'agriculture (de subsistance) posant des menaces particulières.</p> <p>L'objectif du projet est d'accroître la résilience climatique des ménages ruraux et urbains, en particulier les petits agriculteurs et les femmes, vivant dans le Département de la Likouala et d'améliorer les politiques et la réglementation pour une action intersectorielle en faveur de l'adaptation au changement climatique. Il contribuera à la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de la République du Congo. Plus de 150 000 bénéficiaires directs (dont 57 000 femmes) et environ 1 million de bénéficiaires indirects devraient accroître leurs capacités d'adaptation au changement climatique grâce au projet. Les actions ciblées sont :</p>	8 804 000

	<ul style="list-style-type: none"> • améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du Gouvernement pour la planification de l'adaptation intersectorielle et communautaire ; • améliorer la résilience climatique des infrastructures d'approvisionnement en eau, des services d'assainissement et des pratiques agricoles à Impfondo, dans le Département de la Likouala ; • poursuivre une approche communautaire pour assurer le ciblage des plus vulnérables ; • renforcer les capacités d'adaptation des populations urbaines et rurales vulnérables, ainsi que les capacités de mise en œuvre des structures gouvernementales locales et centrales. 	
<p>Renforcement de la résilience climatique des communautés rurales du centre et du nord Congo grâce à la mise en œuvre de l'Adaptation basée sur les Ecosystèmes (AbE/EbA) dans les paysages forestiers et agricoles</p>	<p>Le projet proposé, à travers une approche intégrée de l'adaptation basée sur les écosystèmes et l'agriculture résiliente au climat, entraînera un changement de paradigme national dans la manière dont la République du Congo aborde les impacts actuels et futurs du changement climatique menaçant les moyens de subsistance des Congolais ruraux. Les politiques, la législation et la planification de l'utilisation des terres seront réformées pour catalyser la mise à l'échelle de la gestion résiliente au climat des terres agricoles et des forêts à travers le Congo. Cette montée en gamme sera également facilitée par une analyse rigoureuse et la diffusion d'informations sur les effets socio-économiques et écologiques positifs des interventions du projet et par le renforcement des capacités techniques au sein du Gouvernement congolais pour intégrer les interventions agricoles et écologiques dans leurs investissements d'adaptation.</p> <p>Le changement et la variabilité climatiques sont de plus en plus préjudiciables aux moyens de subsistance des communautés agricoles rurales du pays. Les communautés locales et populations autochtones du centre et du nord Congo sont particulièrement menacées par des saisons de croissance plus courtes, des journées accrues de chaleur extrême, des températures en hausse, des sécheresses plus fréquentes et plus sévères, ainsi que des pluies plus intenses. Ces objectifs d'adaptation seront atteints grâce à trois résultats interdépendants, à savoir : i) l'amélioration de la fourniture de biens et services écosystémiques pour l'adaptation au changement climatique grâce à la restauration des forêts ; ii) une productivité agricole accrue pour garantir les moyens de subsistance face au changement climatique ; et iii) le renforcement des capacités et de la sensibilisation pour mettre en œuvre l'AbE et une agriculture résiliente au changement climatique. Les modèles climatiques montrent que ces effets vont probablement s'intensifier considérablement dans les décennies à venir. Les communautés congolaises vulnérables utilisent de plus en plus les ressources naturelles (par exemple la production de charbon de bois) pour compenser la baisse de la productivité agricole et faire face à leur pauvreté croissante. Il en résulte une utilisation non durable des ressources forestières et un cercle vicieux négatif dans lequel la dégradation rapide des écosystèmes conduit à une plus grande vulnérabilité des communautés au changement climatique. L'objectif du projet GCF proposé est d'interrompre ce cycle dans le centre et le nord Congo et de renforcer la résilience climatique des communautés locales et populations autochtones en intégrant des techniques agricoles résilientes au climat avec une restauration sur mesure des écosystèmes forestiers dégradés.</p>	<p>10 000 000</p>

	<p>Cette approche de l'Adaptation basée sur les Ecosystèmes (AbE) se traduira - dans les conditions actuelles et futures de changement climatique - par une productivité agricole accrue (grâce à une gestion judicieuse des sols et la plantation de cultures résilientes au climat) et une offre accrue de biens et services écosystémiques (y compris la disponibilité de l'eau, conservation et refroidissement des sols, fibres, médicaments, fruits, bois de feu et bois). La restauration des forêts se concentrera intensément sur l'utilisation d'arbres indigènes bien adaptés aux conditions climatiques actuelles et futures.</p>	
<p>Intégration des infrastructures résilientes au climat</p>	<p>Le projet Intégration des Infrastructures résilientes au Climat intègre systématiquement l'adaptation au changement climatique dans la prise de décision pour la planification des infrastructures, la supervision et la maintenance de l'ingénierie du gouvernement local.</p> <p>Un centre d'infrastructure locale résilient au climat - un centre d'excellence - sera créé au sein du Ministère en charge des infrastructures. En complément du dispositif institutionnel, le projet financera des infrastructures locales pilotes, conçues pour optimiser la résilience au changement climatique dans certains des districts les plus vulnérables du pays.</p>	<p>80 000 000</p>
<p>Renforcer la résilience face au changement climatique dans les systèmes agricoles et pastoraux traditionnels pluviaux en République du Congo</p>	<p>Le projet soutient les efforts d'adaptation au changement climatique parmi les communautés d'agropasteurs de subsistance et de pasteurs nomades dans les zones arides du pays. Son objectif général est de promouvoir un changement de paradigme dans les systèmes pastoraux et agricoles des zones arides grâce à une approche intégrée en augmentant la résilience des systèmes de production alimentaire. De façon spécifique, il s'agira de : améliorer la disponibilité / l'accès aux sources en eau résilientes au climat ; et renforcer les capacités des institutions / communautés en matière de résilience climatique. Le projet capitalise sur les synergies dans les pratiques de gestion des risques climatiques à travers l'agriculture, l'eau et les pâturages pour améliorer la sécurité hydrique / alimentaire dans des conditions climatiques changeantes. Les principaux résultats sont une résilience accrue aux risques climatiques parmi les communautés d'agriculteurs de subsistance et de pasteurs nomades et la promotion d'un environnement propice aux activités d'adaptation à long terme (post-projet) en République du Congo.</p> <p>En outre, le renforcement des capacités de l'administration au niveau de l'État dans les domaines de la gouvernance environnementale, de la gestion des ressources naturelles partagées, des relations inter et intra-étatiques et de la manière d'établir un réseau de systèmes d'alerte précoce aidera à prévenir les conflits et à atténuer les effets dans les zones ciblées du pays.</p>	<p>25 645 114</p>
<p>Assurer un approvisionnement en eau résilient au climat en République du Congo</p>	<p>Le projet réalisera un changement de paradigme national dans le renforcement de la résilience climatique de l'approvisionnement en eau en intégrant approches systématiques de réduction des risques climatiques dans la gouvernance et la fourniture des ressources en eau des bassins versants, de l'eau infrastructure d'approvisionnement et gestion des utilisateurs d'eau, y compris dans la planification, l'investissement, la conception, l'exploitation et la maintenance.</p> <p>Plus précisément, le projet investira dans :</p>	<p>60 751 495</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • le renforcement de la gestion de l'approvisionnement en eau résilient au climat en renforçant le secteur de l'eau permettant des environnements pour la planification de l'adaptation au climat à moyen et long terme. Cet objectif sera atteint par l'intégration des informations du climat dans les réformes de la législation nationale sur l'eau, de la formation sur la gestion de l'eau fondée sur les risques pratiques, et la mise à niveau des réformes tarifaires pour inclure les coûts supplémentaires de la réduction des risques climatiques ; • la protection de la qualité de l'eau et la modulation des débits extrêmement élevés et faibles des ressources en eau en utilisant un bassin versant intégrant l'amélioration de la gestion dans les bassins versants (éclairée par la surveillance des ressources en eau) ; et en utilisant la surveillance des ressources en eau pour fournir des alertes précoces et des prévisions des risques climatiques afin d'améliorer la résilience de l'approvisionnement en eau ; et, • l'accroissement de la résilience climatique des infrastructures d'approvisionnement en eau en diversifiant les sources d'approvisionnement en eau pour plus de 50 000 personnes (eaux pluviales, eaux de surface et eaux souterraines) ; • la conception et la construction d'infrastructures tenant compte des risques liés au changement climatique pour se protéger des risques d'inondation et dimensionnées pour résister aux périodes de sécheresse. <p>Le projet est conforme aux priorités identifiées dans le PANA.</p>	
<p>Projet d'adaptation côtière de la République du Congo</p>	<p>Le projet FVC proposé permettra au Gouvernement congolais de mettre en œuvre les mesures qui sont nécessaires de toute urgence pour réduire l'impact de l'action des vagues de plus en plus intensive sur les infrastructures clés en raison de l'élévation du niveau de la mer induite par le changement climatique et de l'intensification des événements météorologiques extrêmes. Les contraintes financières et de capacité à tous les niveaux - de la sensibilisation technique à la prise de conscience de la communauté - qui ont empêché une solution durable de protection côtière seront abordées.</p> <p>Le projet renforcera également les capacités institutionnelles et communautaires pour soutenir et reproduire les résultats du projet. Le renforcement de la résilience côtière est une priorité nationale urgente et la formulation de ce projet sera menée au plus haut niveau politique et la portée du projet sera pleinement discutée et conçue par un groupe de travail technique comprenant des représentants gouvernementaux clés, des associations d'ONG, des communautés et la société civile.</p>	<p>38 870 000</p>
<p>Services climatologiques et diversification des moyens de subsistance sensibles au climat pour autonomiser les communautés vulnérables et exposées à</p>	<p>L'Île -Mbamou représente un site touristique très varié qui est exposé aux variabilités et aux changements climatiques qui provoquent une érosion de ses côtes et accentuent la pauvreté des populations déjà démunies. Le projet «Services climatologiques et diversification des moyens de subsistance sensibles au climat pour autonomiser les communautés vulnérables et exposées à l'insécurité alimentaire sur l'Île-Mbamou» contribuera à renforcer les capacités du Gouvernement de la République du Congo, de ses Ministères de tutelle et des autorités locales et les communautés à mettre en œuvre des activités d'adaptation au changement climatique dans les secteurs de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du tourisme. L'objectif est d'aider le Gouvernement de la République du Congo à réduire sa vulnérabilité au</p>	<p>9 700 000</p>

<p>l'insécurité alimentaire sur l'île -Mbamou</p>	<p>changement climatique et à accroître la capacité d'adaptation et la résilience des communautés rurales de l'île-Mbamou, qui sont de plus en plus affectées par les impacts du changement climatique et souffrent d'une faible capacité d'adaptation.</p> <p>Le principe sous-jacent de la mise en œuvre des projets est un ensemble d'actions innovantes mais pragmatiques. Celles-ci sont adaptées aux utilisateurs de services climatologiques, un effort ciblé pour soutenir les actions d'adaptation au changement climatique au niveau communautaire, et une génération de connaissances, de sensibilisation et de bonnes prises de décisions, qui, prises ensemble, contribueront à créer un environnement propice à l'action climatique sur l'île-Mbamou.</p> <p>Le projet FVC proposé soutiendra 5 000 bénéficiaires directs et 70 000 bénéficiaires indirects dans les villages de l'île-Mbamou à travers la mise en œuvre des quatre composantes interdépendantes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. services climatologiques pour aider les communautés rurales vulnérables à planifier et gérer les risques climatiques et l'augmentation de la variabilité météorologique ; 2. renforcement et diversification des moyens d'existence pour accroître la capacité d'adaptation des groupes vulnérables et renforcer la résilience des communautés ; 3. renforcement des capacités et aide à la décision pour renforcer l'action climatique en utilisant une approche multisectorielle ; 4. mise en valeur et promotion des activités touristiques sur l'île. <p>Les quatre composantes sont conçues pour créer des synergies et optimiser les investissements réalisés dans chaque composante afin de contribuer conjointement à l'objectif global du projet, contribuant ainsi à une plus grande efficacité, un impact et une durabilité à plus long terme.</p>	
--	--	--

Les sources de financements potentiels d'où la République du Congo peut mobiliser les fonds pour la mise en œuvre des activités de la CDN révisée sont catégorisées, selon leurs origines, en deux grands groupes à savoir :

- les financements domestiques ;
- et les financements internationaux

C'est que représente la figure 23 ci-après :

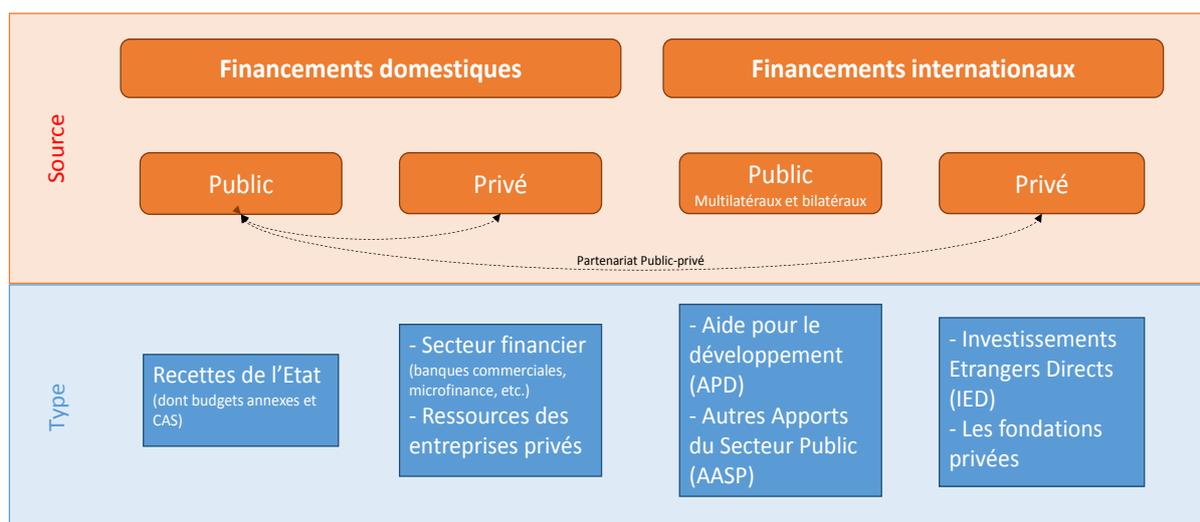


Figure n°21 : Sources et types de financements pour la mise en œuvre de la CDN révisée

Les financements publics domestiques sont les recettes de l'Etat qui peuvent être potentiellement affectées au développement des activités REDD+ (inscrites au budget général de l'Etat). Ils proviennent des recettes de l'Etat, issues : (i) du secteur de l'énergie, (ii) du secteur des procédés industriels et utilisation des produits, (iii) du secteur agriculture et foresterie, (iv) du secteur déchets.

Les financements internationaux sont répartis en deux catégories, à savoir : (i) les financements internationaux publics et (ii) les financements internationaux privés. Les financements internationaux publics sont aussi répartis en deux catégories, à savoir : (i) les financements internationaux multilatéraux et (ii) les financements internationaux bilatéraux. Les financements multilatéraux proviennent :

- des banques de développement et institutions financières multilatérales et régionales comme : (i) le Groupe Banque Mondiale³, (ii) le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD)⁴, (iii) la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC)⁵, (iv) le Fonds International de Développement Agricole (FIDA)⁶, (v) le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (FODI) ;
- de l'Union Européenne (UE)⁷ qui gère une partie de l'aide financière totale des pays européens via l'office de coopération EuropeAid⁸, le Fonds de Développement Européen (FED) ;

³www.worldbank.org/en/country/congo

⁴www.afdb.org

⁵<https://www.bdeac.org/>

⁶www.ifad.org

⁷<http://ec.europa.eu/europeaid/>

⁸<http://www.touteurope.eu/les-politiques-europeennes/aide-au-developpement/synthese>

- Les mécanismes financiers de la CDB et de la CCNUCC comme : (i) le Fonds Vert Climat (FVC)⁹, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)¹⁰, le Fonds Spécial pour le Changement Climatique (SCCF), le Fonds d'Adaptation (AF)¹¹.

Les financements bilatéraux proviennent des pays comme : la France avec l'AFD, l'Allemagne avec GIZ, les Etats-Unis d'Amérique avec l'USAID, le Royaume-Uni avec FCDO, la Norvège avec NORAD, la Chine, le Japon avec la JICA, le Canada avec ACDI, la Suède avec le SIDA, l'Italie avec AICS, la Corée du Sud avec KOICA, le Danemark,

Les financements internationaux privés sont les Investissements Etrangers Directs (IED) et les financements issus des fondations privées. Ils se définissent comme des mouvements internationaux de capitaux réalisés en vue de créer, développer ou maintenir une filiale à l'étranger et/ou d'exercer une influence significative sur la gestion d'une entreprise étrangère. Ces financements peuvent se décliner en soutien budgétaire au Gouvernement, aux organisations non gouvernementales (ONG), dans les conditions édictées par les agences en charge de leur gestion.

⁹<http://www.greenclimate.fund/>

¹⁰<https://www.thegef.org/>

¹¹<https://www.adaptation-fund.org/>

CONCLUSION

La CDN révisée élaborée et validée par l'ensemble des parties prenantes nationales pour la période de 2020-2030, est consolidée dans le but de lutter efficacement contre les changements climatiques et promouvoir l'économie verte. Son excellence **Denis SASSOU NGUESSO**, Président de la République, Chef de l'Etat, déclarait en Août 2013 devant le Parlement réuni en congrès, que : « *Promouvoir l'économie verte, c'est asseoir un développement véritablement durable. C'est se donner des moyens de lutte contre la pauvreté, de préservation des intérêts des générations d'aujourd'hui et de demain, de création de multiples emplois dans les secteurs de la forêt, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'écotourisme, etc.* ».

La présente CDN de la République du Congo qui a connu participation effective des parties prenantes nationales et des partenaires techniques et financiers, a été réalisée dans un contexte caractérisé par la crise économique (avec la baisse drastique des prix des matières premières) et la crise sanitaire (avec la pandémie de la COVID 19).

En dépit de ces crises sans précédentes, qui réduise drastiquement les capacités financières du pays, le Gouvernement et les autres parties prenantes s'engagent à rehausser l'ambition nationale en matière de réduction des émissions. Cet engagement ne devrait en aucun cas compromettre le développement socio-économique du pays.

La CDN révisée validée le 20 Mai 2021 par l'ensemble des parties prenantes n'a pas pu prendre en compte le Niveau des Emissions de Référence pour les Forêts (NERF) révisée, tel que prévu dans le cadre du Jalon Intermédiaire Décembre 2020 de la lettre du CAFI : « La contribution déterminée au niveau national est révisée (2^{ème} CDN) et transmise à la CCNUCC. Elle intègre le Niveau d'Emissions de Référence sur les Forêts (NERF) révisé, intégrant notamment les mesures énoncées dans la Lettre d'Intention et les niveaux historiques les plus récents possibles ». Des explications ont été apportées dans les débats qui ont eu lieu pendant l'atelier national de validation de la CDN révisée. Le processus de révision du NERF n'a pas démarré au moment le pays vient de clôturer le processus de révision de sa CDN de 2021.

Les tourbières de la cuvette congolaise, qui font encore l'objet des études et travaux scientifiques, ne sont pas pris en compte dans la comptabilisation des émissions de la présente CDN. Au stade actuel du niveau des connaissances de cet écosystème très particulier, le Gouvernement de la République a affirmé dans la Déclaration de Brazzaville du 22 Mars 2018, signée lors de la 3^{ème} réunion des partenaires de l'Initiative Mondiale sur les Tourbières, de protéger et gérer durablement les écosystèmes de tourbières ainsi que les droits des communautés locales et des populations autochtones présentes dans ces zones. Le terme de « protection et de gestion durable des tourbières » dans le cadre de la Lettre d'Intention couvre les aspects suivants : (i) établissement et mise en œuvre de plans d'affectation des terres qui favorisent la conservation et la protection des tourbières, (ii) promotion des bonnes pratiques de gestion durable dans les zones de tourbières couvertes par des activités économiques afin que ces dernières soient gérées de manière durable et judicieuse sur le plan climatique, c'est-à-dire de façon à ce qu'elles ne soient ni drainées, ni asséchées.

Les parties prenantes nationales qui s'engagent à mettre en œuvre la CDN de 2021 ont à cœur le préambule de la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), qui

souligne que « les mesures prises pour parer aux changements climatiques doivent être étroitement coordonnées avec le développement social et économique afin d'éviter toute incidence néfaste, compte tenu des besoins prioritaires légitimes des pays en développement, à savoir une croissance économique durable et l'éradication de la pauvreté. Elles ont aussi conscience que l'article 2 de la convention sus-citée, précise ce qui suit : « L'objectif ultime de la présente Convention et de tous instruments juridiques connexes que la Conférence des Parties pourrait adopter est de stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable.

Le préambule de l'accord de Paris souligne que les changements climatiques sont un sujet de préoccupation pour l'humanité tout entière. Les pays devraient dans leurs mesures face aux changements climatiques, prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable, et le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations.

C'est sur ces principes que les parties prenantes nationales s'emploieront à mettre en œuvre la CDN, tant dans son scénario conditionnel que dans le scénario inconditionnel.

BIBLIOGRAPHIE

1. Accord de Paris sur le Climat
2. Décisions de la CCNUCC
1. Décret n°2003-179 du 8 Août 2003 portant attributions et organisation de la direction générale de la promotion de la femme
2. Documents de la 1^{ère} et 2^{ème} Communication Nationale sur les Inventaires des GES
3. Documents préliminaires de la 3^{ème} Communication Nationale sur les Inventaires des GES
4. Document-Cadre de l'Agenda 2063 pour une croissance inclusive et un développement durable
5. Document de stratégie pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté (DSCERP 2012 -2016) livre 1 PND Congo
6. Document de Stratégie Pays (DSP) 2018-2022
7. Document de Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre en République du Congo. Ed. Ministère de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de L'Intégration de la Femme au Développement. Joséphine BAKINDISSA-NSIKA, 2020.
8. Documents des projets en cours et à venir
9. Direction du Centre d'Information, de Communication et de la Documentation sur la Femme, 2016. Les droits fondamentaux de la femme et les instruments juridiques garantissant les droits fondamentaux des femmes (cadre juridique de protection des droits de la femme). Ed. Direction Générale du Centre de Recherche, d'Information et de Documentation sur la femme
10. <https://www.wlv.ac.uk/news-and-events/latest-news/2021/february-2021/cidt-ecures-22m-for-project-to-fight-illegal-deforestation.php>
11. https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/nip-congo-brazzaville-fed11-2014_fr.pdf
12. https://www.fern.org/fileadmin/uploads/fern/Documents/2020/Gouvernance_forestie%CC%80re_CDN_Congo.pdf
13. <https://loggingoff.info/library/note-de-contribution-des-organisations-de-la-societe-civile-a-la-revision-de-la-contribution-determinee-au-niveau-national-republique-du-congo-decembre-2020/>
14. Lettre d'Intention portant sur l'établissement d'un partenariat de long terme visant la réalisation du Plan d'Investissement de la Stratégie Nationale REDD+ dans le cadre de l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI)
15. Les droits fondamentaux de la femme et les instruments juridiques garantissant les droits fondamentaux des femmes (cadre juridique de protection des droits de la femme), 06/2016
16. Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement, 2016. La politique Nationale Genre assortie du plan d'action national de mise en œuvre 2017-2021.
17. Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement, 2016. Plan d'action pour l'amélioration de la protection des droits des femmes vivant avec le VIH

18. Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement, 2016. Programme National de promotion du Leadership féminin en politique et dans la vie publique en République du Congo
19. Ministry of environment, Climate change and Natural Resources, 2021. Circular GHG mitigation opportunities the Gambia, metabolic analysis.
20. MPFIFD, 2016. Politique Nationale genre, assortie du plan d'action nationale de mise en œuvre (2017-2021)
21. Note de contribution des organisations de la société civile à la révision de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN)
22. Politique Nationale de Développement Durable (PNDD)
23. Politique Nationale de Gestion Durable des Forêts (PNGDF)
24. Politique forestière de la République du Congo (2014-2025)
25. Politique nationale genre
26. Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE)
27. Plan National de Développement Agricole (PNDA) 2018-2022
28. Plan d'Investissement Agricole Climato-résilient (PIAC)
29. Plan National de Développement (PND) 2018-2022
30. Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2018-2022
31. Plan d'investissement Agriculture Climato résiliente
32. Plan d'investissement de la stratégie nationale REDD+
33. Plan National de Développement Agricole (PNDA) 2018-2022
34. Plans d'aménagement forestier durable
35. Plan d'action de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (2021-2025). Ed. Ministère de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de L'Intégration de la Femme au Développement
36. Rapport synthèse du Congo sur la mise en œuvre de la déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique 2020
37. Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable, 2013. Stratégie genre en matière de REDD+ et adaptation aux changements climatiques en Afrique centrale. Ed. REFADD, 37P ;
38. Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté (DSCERP) 2012-2016
39. Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)
40. Stratégie Nationale REDD+
41. Stratégie Nationale de Prévention des Risques de Désastre (SNPRRD) en République du Congo et son Plan d'Action 2016-2023

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès



**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU
DEVELOPPMENT DURABLE ET DU BASSIN DU
CONGO**

Document élaboré avec l'appui du PNUD dans le cadre de l'initiative Promesse Climat.

